

Tillé, le 02/03/2026

Madame, Monsieur,

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du lundi 2 mars 2026, je vous convie, conformément à ma dernière convocation, à la prochaine réunion du Comité syndical qui se déroulera le :

Mardi 10 mars 2026 à 18h00
dans la salle des fêtes André Pommery
118, avenue des Déportés - 60600 CLERMONT

Dans l'hypothèse où vous ne pourriez être présent, merci d'avertir Monsieur Alexandre DESESSART, Chargé des Assemblées, par courriel à l'adresse suivante : a.desessart@se60.fr ou par téléphone au 03.44.48.32.82.

Ordre du jour :

1^{ère} PARTIE : Adoption du procès-verbal et compte rendu des décisions prises en vertu de délégations

1. Adoption du procès-verbal du 10 février 2026
2. Adoption du compte rendu des décisions du Président

2^{ème} PARTIE : Actualités

1. Locaux SE 60

3^{ème} PARTIE : Attributions du Comité syndical

1. Approbation du rapport d'activités 2025 du SE 60 ;

Mesures financières

2. Approbation du Compte de gestion 2025 – Budget Principal ;
3. Approbation du Compte de gestion 2025 – Budget Annexe Mobilité durable ;
4. Approbation du Compte de gestion 2025 – Budget Annexe Energies Renouvelables ;
5. Approbation du Compte administratif 2025 – Budget Principal ;
6. Approbation du Compte administratif 2025 – Budget Annexe Mobilité durable ;
7. Approbation du Compte administratif 2025 – Budget Annexe Energies Renouvelables ;
8. Affectation de résultat 2025 - Budget Principal ;
9. Affectation de résultat 2025 - Budget Annexe Mobilité durable ;
10. Affectation de résultat 2025 - Budget Annexe Energies Renouvelables ;
11. Approbation du Budget Primitif 2026 – Budget Principal ;
12. Révision des autorisations de programme (AP/CP) – Budget principal ;
13. Approbation du Budget Primitif 2026 – Budget annexe Mobilité durable ;
14. Approbation du Budget Primitif 2026 – Budget annexe Energies Renouvelables ;
15. Admission en créances éteintes de titres de recettes – Budget Principal ;
16. Provisions créances douteuses – Budget Principal ;
17. Délégation du Comité au Président –Fongibilité des crédits – Budget Principal ;
18. Subvention temporaire au budget rattaché mobilité durable – Budget Principal ;

19. Fixation du périmètre de l'accise sur l'électricité 2027 et reversement 2026 ;
20. Reversement accise sur l'électricité ;

Autres mesures administratives

21. Concession gaz - Signature contrat pivot ;
22. Concession gaz – Signature avenants aux contrats des communes ;
23. Demandes de subventions au Conseil départemental ;
24. Modification des barèmes travaux et énergie ;
25. Adhésion de nouvelles communes au SE 60.

Questions diverses

Agenda

Je vous adresse :

- la note afférente à l'ordre du jour ;
- le procès-verbal de la précédente réunion du Comité syndical ;
- le relevé des décisions du Président.

Le document *Powerpoint* vous sera remis le jour de la réunion.

En comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Président,
Éric GUÉRIN



SYNDICAT D'ÉNERGIE DE L'OISE

INFORMATION DES ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR LE PRÉSIDENT PAR DÉLÉGATION DU COMITÉ

Le comité syndical a délégué au Président certaines de ses attributions. Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

N° de décision	Date	Objet
P2026-02-09-01	09/02/2026	Signature convention d'incitation à la réalisation d'économies d'énergies - Société OFEE
P2026-02-10-01	10/02/2026	Mission d'accompagnement financier, budgétaire et comptable - Réalisation de l'étude d'impact obligatoire - CBG Territoires

A Tillé, le 18/02/2026

Le Président,

Éric GUÉRIN



NOTE SYNTHÉTIQUE

COMITÉ SYNDICAL DU 10 MARS 2026

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 10 FEVRIER 2026

Conformément au règlement intérieur adopté par la délibération n° 2022-08 du Comité syndical du 14 décembre 2022 et visée en préfecture le 5 janvier 2023, il **sera demandé au Comité syndical d'approuver le procès-verbal de sa dernière réunion.**

2. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend également compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Il sera ainsi demandé au Comité syndical de prendre acte des décisions du Président précisées en annexe de la présente note, qui ont été prises en vertu de délégations de l'organe délibérant.

3. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2025 DU SE 60

Monsieur le Président présente le rapport d'activités 2025, se résumant comme suit :

En 2025, le SE60 a poursuivi sa transformation pour affirmer davantage son rôle d'acteur énergétique auprès de ses collectivités membres. Le syndicat, qui regroupe 442 communes et 11 intercommunalités, a engagé une réforme de ses statuts afin d'améliorer la représentativité de sa gouvernance et obtenir plus facilement le quorum.

Cette dynamique s'est également traduite par le développement d'une nouvelle offre de services dédiée à la performance énergétique. En s'appuyant sur les écosystèmes d'objets connectés, le SE60 accompagnera les collectivités dans le pilotage intelligent de leurs équipements : suivi en temps réel des consommations, optimisation des usages, détection précoce des anomalies et amélioration du confort des usagers. Cette évolution marque une étape clé vers une gestion plus durable, plus efficace et plus connectée des infrastructures publiques.

Coopérations territoriales et actions régionales

Le SE60 a animé 11 réunions SLE réunissant 247 participants, confirmant leur rôle stratégique pour anticiper les besoins des territoires. L'année a également été marquée par une forte présence régionale et nationale, avec la poursuite des projets mutualisés au sein de l'entente **Territoire d'Énergie Hauts-de-France**, qui s'est par ailleurs **élargie avec l'intégration du SEZEO**. Cette continuité de coopération autour de programmes structurants (ACTEE, SDAL, Les Générateurs...) contribue à maintenir une dynamique collective solide au service de la transition énergétique dans les Hauts-de-France.

Concession électricité

Le syndicat a poursuivi la mise en œuvre du PPI 2024–2027, avec 6,7 M€ investis pour moderniser les réseaux (remplacement d'équipements, enfouissement, automatisation). Le Critère B reste maîtrisé malgré une hausse liée aux aléas climatiques : « *Critère B HIX 2024 : 60,7 minutes...* ». Deux conventions ont été signées avec Enedis : la signature électronique et les travaux sous tension.

Travaux réseaux

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte particulier de fin de mandature, qui se traduit par une baisse du nombre de projets recensés, avec 186 dossiers identifiés. Cette tendance, classique en période pré-électorale, s'accompagne également d'un repli du volume financier des travaux, qui atteint 26,32 M€, contre 30,73 M€ en 2024. L'éclairage public représente 9,46 M€, en diminution par rapport aux 13,18 M€ engagés l'année précédente, tout en demeurant un axe majeur d'intervention pour les communes.

Malgré ce ralentissement conjoncturel, le SE60 poursuit l'accompagnement des collectivités dans la modernisation de leurs réseaux et dans la préparation des trames noires communales et départementales, essentielles pour réduire la pollution lumineuse et préserver la biodiversité nocturne.

Le soutien financier du Département reste un levier déterminant pour maintenir cette dynamique, même si des baisses ont été annoncées, renforçant la nécessité d'optimiser la programmation et la priorisation des projets.

L'année 2025 a également été marquée par une étape structurante pour les années à venir : l'attribution du marché à bons de commande "travaux réseaux" pour la période 2026-2029, réparti en 12 lots confiés à quatre entreprises (Eiffage, Citeos/Lesens, STPEE). Cette nouvelle organisation garantit une meilleure visibilité, une continuité de service et une capacité d'intervention renforcée sur l'ensemble du territoire.

Mobilité électrique

L'année 2025 marque la première année complète d'exploitation des 177 bornes intégrées au réseau régional Pass Pass électrique, désormais portées à 178 bornes au 31 décembre 2025. Quinze nouvelles installations ont été mises en service, portant le parc à 103 bornes en zone urbaine (57,9 %) et 75 bornes en zone rurale (42,1 %).

L'usage du réseau connaît une évolution contrastée. Le nombre de sessions de charge atteint 63 680 en 2025, contre 74 819 en 2024, soit une baisse de –14,9 %. Cela représente 174 charges par jour, en recul de –13,1 %, une tendance cohérente avec la forte baisse observée au niveau national et du réseau PPE qui affiche –30 % hors SE60.

L'année a également été marquée par plusieurs évolutions techniques et organisationnelles :

- Entrée en vigueur des nouveaux tarifs régionaux au 1^{er} avril 2025.
- Premier rétrofit de cinq bornes accélérées (AC) en bornes rapides (DC), permettant d'adapter le réseau aux nouveaux usages.
- Réemploi des cinq bornes rétrofitées sur le site du SE60 à Tillé, dans une logique d'optimisation des équipements.

- Mise en service d'un démonstrateur d'une solution innovante, intégrant une borne directement dans un mât d'éclairage public, installée sur le parking du syndicat.

Ces évolutions confirment la volonté du SE60 de maintenir un réseau performant, évolutif et adapté aux besoins des usagers comme des territoires.

Groupement d'achats d'énergie

En 2025, le SE60 a concentré son action sur la préparation et la sécurisation du nouveau marché d'électricité et de gaz 2026-2028, dans un contexte marqué par la fin de l'ARENH au 31 décembre 2025. Ce dispositif, instauré en 2011, garantissait un accès à l'électricité nucléaire à prix régulé (42 €/MWh) et avait protégé près de la moitié des consommations du groupement durant la crise énergétique 2021-2023, alors que les prix de marché avaient atteint des niveaux historiques.

La disparition de l'ARENH expose désormais l'ensemble des achats d'électricité à la volatilité des marchés internationaux, rendant indispensable une stratégie d'achat plus anticipée et structurée. Le SE60 a ainsi lancé les consultations dès 2024, permettant l'attribution du nouveau marché 2026-2028 et assurant la continuité d'approvisionnement pour les 379 adhérents du groupement.

Cette démarche s'appuie sur la mutualisation, qui demeure un levier essentiel pour négocier dans de meilleures conditions et maîtriser les coûts dans un environnement instable. À partir de 2026, le développement de l'autoconsommation collective constituera un second axe stratégique pour réduire durablement une part des factures et renforcer la résilience énergétique des collectivités.

Planification énergétique

L'année 2025 a été marquée par une forte mobilisation autour de la sobriété énergétique, avec la participation du SE60 à plusieurs temps forts régionaux : atelier Carto Party animé par le Cerdd et l'ADEME, intervention lors de la soirée « Élus pour agir », et conférence dédiée à la sobriété énergétique lors de la Fête de la Transition de la CCLO.

L'action du service s'est également illustrée par une importante dimension pédagogique, à travers des visites et animations : accueil d'élèves de Sciences Po dans le cadre d'un projet commandité par RTE, participation à la Journée de l'environnement de la CCOP, ou encore visite de l'ombrière photovoltaïque de Couloisy par des lycéens français et européens.

Sur le terrain, 2025 a confirmé le rôle du SE60 comme acteur structurant de l'action territoriale. Le service a piloté l'élaboration du Schéma Directeur EnR de la CAB, animé le groupe de travail « Énergies » du Projet Agricole Départemental (Préfecture, Chambre d'Agriculture, CD60) et lancé le groupe de travail dédié à la Trame Noire Départementale.

Le passage des études à l'action reste au cœur de la démarche : le SE60 accompagne les collectivités dans la mise en œuvre des actions identifiées, le suivi des objectifs et l'évaluation de leur impact sur le bilan énergétique territorial.

Maîtrise de la Demande en Energie (MDE)

L'année 2025 a été marquée par une remise à plat des axes stratégiques de la maîtrise de l'énergie, avec l'élaboration d'une nouvelle feuille de route destinée à mieux répondre aux besoins des collectivités.

Le diagnostic des bâtiments publics demeure un levier essentiel d'aide à la décision pour les collectivités. Avec une nouvelle commune ayant transféré la compétence MDE-EnR en 2025, ce sont désormais 356 communes — soit 80 % des membres — qui bénéficient de l'expertise du SE60. Les audits énergétiques constituent un appui déterminant pour orienter les investissements, hiérarchiser les priorités et identifier les gisements d'économies les plus pertinents. Elles revêtent également un caractère stratégique, puisqu'un diagnostic constitue un préalable indispensable à toute demande de subvention pour des travaux de rénovation énergétique. Parallèlement, le service de suivi énergétique confirme sa montée en puissance en accompagnant 43 communes dans l'analyse fine et l'optimisation de leurs consommations.

Depuis 2018, plus de 100 systèmes de télégestion ont été déployés, permettant une optimisation concrète des usages et une meilleure réactivité face aux écarts de fonctionnement des installations. L'appel à projets « Rénovation énergétique » a permis de soutenir trois opérations structurantes, représentant un financement global de 94 k€, et contribuant à l'amélioration durable du patrimoine public.

Enfin, l'année 2025 a été marquée par la reconnaissance nationale du SE60, lauréat du programme ACTEE avec le projet Chêne 5 (15 k€). Ce dispositif confirme la pertinence des actions engagées et renforce la capacité du syndicat à accompagner les collectivités dans leurs trajectoires de sobriété et de performance énergétique.

Développement des productions d'énergies renouvelables

Depuis 2022, le SE60 a réalisé 18 installations photovoltaïques, représentant 6 500 m² de panneaux solaires (dont 3 500 m² en ombrières et 500 m² au sol), pour une production annuelle de 1 100 MWh, soit l'équivalent de 520 logements.

Le syndicat exploite également 13 installations en vente totale, totalisant 2 800 m² de panneaux solaires (dont 465 m² en ombrières). En 2025, leur production atteint 520 MWh, en conformité avec les objectifs fixés.

Deux nouvelles installations photovoltaïques ont démarré fin 2025 en maîtrise d'ouvrage déléguée (MOAD) dans le cadre de projets d'autoconsommation collective : toit du tennis club de Margny-lès-Compiègne ; toit de l'extension du gymnase de la CCOP à Breteuil.

Ces projets représentent 718 m² de panneaux solaires, pour une production estimée de 150 MWh/an (soit 71 équivalents logements) et un montant de travaux de 218 k€ HT.

Enfin, le SE60 a accompagné la réalisation d'une chaufferie biomasse à Noyers-Saint-Martin, alimentant la salle polyvalente et le groupe scolaire, la fin des travaux est prévue début 2026. Cette installation comprend : une puissance de 120 kW, 150 m de réseau, un montant de travaux de 518 k€ HT, subventionné à 80 %.

Conclusion

L'année 2025 confirme la place du SE60 comme acteur structurant de la transition énergétique dans l'Oise. Malgré un contexte marqué par la fin de mandature, la volatilité des marchés de l'énergie et la nécessaire adaptation aux nouveaux cadres réglementaires, le syndicat a su maintenir une dynamique forte au service des collectivités. La modernisation de la gouvernance, l'élargissement des compétences, l'essor des services numériques, la montée en puissance des projets EnR et l'affirmation d'une stratégie d'achat plus résiliente témoignent d'une organisation en mouvement, capable d'anticiper les besoins et d'accompagner les territoires dans leurs transformations.

Les coopérations régionales, la structuration des réseaux, le développement de la mobilité électrique, la planification énergétique et la maîtrise de la demande en énergie constituent autant de leviers qui renforcent la cohérence et l'efficacité de l'action publique locale. En poursuivant ses investissements, en consolidant ses partenariats et en innovant dans ses modes d'intervention, le SE60 se positionne durablement comme un partenaire fiable, agile et engagé.

À l'aube de nouveaux défis — sobriété, adaptation climatique, autonomie énergétique — le syndicat réaffirme sa volonté d'accompagner les collectivités avec ambition et pragmatisme.

L'année 2025 est également marquée par le lancement d'un marché global de performance pour la construction de son nouveau siège, qui sera conçu comme un bâtiment démonstrateur en matière de performance énergétique et d'exemplarité environnementale. Cette étape décisive, prépare les fondations d'un service public de l'énergie toujours plus performant, solidaire et tourné vers l'avenir.

Conformément à l'article L5211-39, ce rapport d'activités devra « *faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus* ».

Il sera ainsi proposé au Comité syndical d'approuver le rapport d'activités 2025.

4. EXAMEN ET VOTE DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2025

Conformément à l'article 1612-12 du CGCT, l'arrêté des comptes est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Président après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable.

Le compte administratif a pour objet de :

- Rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présenter les résultats comptables de l'exercice ;
- Soumettre pour approbation à l'assemblée délibérante le compte administratif qu'elle arrête définitivement par un vote qui doit se produire avant le 30 juin de l'année n qui suit la clôture de l'exercice.

Les Comptes de Gestion établis par le Trésorier seront soumis à l'approbation du Comité syndical. Les Comptes Administratifs 2025, conformes aux Comptes de Gestion, seront ensuite présentés au Comité.

5. AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Budget Principal

Le déficit d'investissement de clôture s'élève à **3 605 591,54 €**.

Corrigé des restes à réaliser de **- 1 681 388,69 €** le besoin de financement réel 2025 de la section d'investissement est de **5 286 980,23 €**.

Cette somme sera prélevée sur l'excédent global de fonctionnement de **24 165 831,47 €** pour être inscrite au compte 1068 (recette de la section d'investissement) ; le résiduel étant reporté en section de fonctionnement **18 878 851,24 €**.

Décision d'affectation au compte 1068 en section d'investissement	5 286 980,23 €
Excédent de fonctionnement au compte 002	18 878 851,24 €

Budget Annexe Mobilité Durable

Le déficit d'investissement de clôture s'élève à **7 827,90 €**.

Corrigé des restes à réaliser positifs de **43 213,51 €**, le solde de financement est positif de **35 385,61 €**. Le besoin de financement réel 2025 de la section d'investissement est donc de 0 €.

Aucune somme ne sera ainsi prélevée sur l'excédent global de fonctionnement de **134 456,66 €** pour être inscrite au compte 1068 (recette de la section d'investissement). Cet excédent est alors reporté en section de fonctionnement.

Décision d'affectation au compte 1068 en section d'investissement	0 €
Excédent de fonctionnement au compte 002	134 456,66 €

Budget Annexe Energies Renouvelables

Le déficit d'investissement de clôture s'élève à **73 417,86 €**.

Les restes à réaliser étant nuls, le besoin de financement réel 2025 de la section d'investissement est donc de **73 417,86 €**.

Cette somme sera prélevée sur l'excédent global de fonctionnement de **411 416,95 €** pour être inscrite au compte 1068 (recette de la section d'investissement) ; le résiduel étant reporté en section de fonctionnement **337 999,09 €**.

Décision d'affectation au compte 1068 en section d'investissement	73 417,86 €
Excédent de fonctionnement au compte 002	337 999,09 €

6. BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

Les budgets primitifs 2026 (Budget Principal et 2 budgets annexes : mobilité durable et énergies renouvelables) ont été établis dans le respect des orientations validées lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 10 février 2026.

Les orientations budgétaires visent notamment à :

Assurer un développement maîtrisé des missions du syndicat avec de nouvelles activités, tout en conservant les équilibres financiers et contenant la masse salariale (expertise, optimisation...)

- Conforter l'autorité organisatrice de la distribution des énergies, la qualité et l'adaptation des réseaux ;
- Lutter contre le réchauffement climatique et prôner la souveraineté énergétique (développer les circuits courts de l'énergie et promouvoir la sobriété et le mix énergétique) ;
- Adapter les organisations en fonction des évolutions majeures du mandat en cours (développer les compétences en interne et des coopérations territoriales en externe).

Le BP 2026 du budget principal et des budgets annexes reprennent les soldes d'exécution du budget 2025 (cf. supra affectation des résultats).

Le Comité syndical sera amené à se prononcer sur les projets de budget primitif et annexes.

7. REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP/CP) – BUDGET PRINCIPAL

Des Autorisations de programme et Crédits de paiement (AP/CP) ont été ouverts lors de la séance du Comité Syndical du 04 avril 2025 pour la réalisation du nouveau siège social du SE 60. Ce dernier nécessite un délai supplémentaire dans sa réalisation ainsi qu'une augmentation des moyens alloués. Il convient, en conséquence, de décaler les crédits de paiement jusqu'en 2031, avec incidence sur l'enveloppe globale du projet.

Il sera proposé au Comité syndical de réviser les AP/CP en portant l'autorisation de programme de la somme de 9 331 010,62 € à 10 354 117,20 €.

8. ADMISSION EN CREANCES ETEINTES DE TITRES DE RECETTES – BUDGET PRINCIPAL

A l'issue des actions en recouvrement menées par le Comptable public, certaines créances demeurent, chaque année, irrécouvrables. Cette irrécouvrabilité peut être temporaire, dans le cas des créances admises en non-valeur, soit définitive, dans le cas des créances éteintes.

Les créances éteintes sont des créances dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose au Syndicat créancier et qui s'oppose à toute action en recouvrement, il s'agit notamment des deux sociétés PLANET OUI et DESIGN METAL liquidées et les procédures, clôturées pour insuffisance d'actifs.

Dans ce cadre, le Comptable public, assignataire de la paierie départementale de l'Oise, a transmis une demande de créance éteinte au 30 janvier 2026, pour un montant de 4 957,24 €.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver l'effacement de la créance transmise d'un montant de 4 957,24 € par mandatement sur le compte 6542 (créances éteintes) au budget 2026 du Syndicat et d'inscrire cette dépense au budget 2026.

Les créances éteintes sont décrites ci-dessous :

Exercice	N° de titre	Nom du redevable	Motif	Montant
2015	T-670	design metal	Liquidation judiciaire - Clôture pour insuffisance d'actif	343,73 €
2015	T-683	design metal	Liquidation judiciaire - Clôture pour insuffisance d'actif	2 440,47 €
2015	T-786	design metal	Liquidation judiciaire - Clôture pour insuffisance d'actif	268,23 €
2015	T-807	design metal	Liquidation judiciaire - Clôture pour insuffisance d'actif	1 853,44 €
2016	T-1856	planete oui	Liquidation judiciaire - Clôture pour insuffisance d'actif	51,37 €
TOTAL				4 957,24 €

9. REPRISE DE PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES – BUDGET PRINCIPAL

Il convient de procéder à une ouverture de crédits pour la provision de créances douteuses conformément à l'article R.2321-2 du CGCT. En effet, une provision doit être impérativement constituée par délibération du Comité syndical « *Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public* ».

L'évaluation du montant de la provision s'appuie sur l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter son recouvrement et, en accord avec le comptable public, il a été convenu que le montant de provision devrait être égal à 15% des états de restes à recouvrer antérieurs à 2 ans.

A titre d'information, la provision calculée sur la base des états de restes à recouvrer transmis par le comptable public s'élève à 28 815,82 €.

Nature de la provision	Solde des Provisions au 01/01/2026	Constitution de Provisions de l'exercice	Reprise de provisions de l'exercice	Solde des provisions au 31/12/2026
Pour les redevables	3 713,00 €	0.00 €	469,96 €	3 243,04 €
Pour les débiteurs divers	34 793,67 €	0.00 €	9 220,89 €	25 572,78€
TOTAL	38 506,67 €	0,00 €	9 690,85 €	28 815,82 €

10. DELEGATION DU COMITE AU PRESIDENT – FONGIBILITE DES CREDITS – BUDGET PRINCIPAL

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Monsieur le Président proposera au Comité syndical de bien vouloir :

- L'autoriser à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section pour l'année 2026 ;
- de lui donner tous pouvoirs ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

11. SUBVENTION TEMPORAIRE AU BUDGET RATTACHE MOBILITE DURABLE – BUDGET PRINCIPAL

Par délibération en date du 7 juillet 2020, le Comité Syndical a décidé de créer un budget rattaché « *Mobilité Durable* ».

Les activités de ce service public à caractère industriel et commercial (SPIC) sont soumises à un équilibre budgétaire strict, dont les conditions sont définies aux articles L. 2224-1, L. 2224-2 et L. 2224-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). L'article L. 2224-2 du CGCT prévoit, par exception, trois cas pour lesquels une prise en charge par le budget principal devient possible. Cette prise en charge doit faire l'objet d'une délibération motivée et ne peut pas se traduire par un apurement du déficit de fonctionnement.

Le budget rattaché est en déséquilibre provisoire du fait notamment pour absorber les frais ponctuels liés à la bascule au marché Hauts-de-France.

Il sera proposé au Comité syndical d'autoriser une subvention d'équilibre temporaire de 62 000 € au budget rattaché « *Mobilité propre* » 2025. Cette somme sera reversée sur le budget principal dès réception des recettes attendues.

12. FIXATION DU PERIMETRE DE L'ACCISE SUR L'ELECTRICITE 2027

L'article L5212-24 du CGCT prévoit que la part communale de l'accise sur l'électricité est perçue par le syndicat d'énergie (i.e. en sa qualité d'AOD d'électricité) en lieu et place de l'ensemble des communes dont la population recensée par l'INSEE au 1er janvier de l'année précédant celle au titre de laquelle la part est versée est inférieure ou égale à 2 000 habitants.

En 2026, le SE60 perçoit de plein droit la part communale de l'accise de l'électricité pour 381 communes comptant moins de 2 000 habitants au 01/01/2025. Selo le dernier recensement INSEE, la population totale de ces communes n'a pas franchi le seuil des 2 000 habitants.

En 2026, le Syndicat mène des démarches auprès de l'USEDA et du SDE76 visant à atteindre la départementalisation de la compétence Autorité Organisation de la distribution d'Electricité. Ainsi, les communes suivantes (AUTHEUIL EN VALOIS, CAISNES, MAROLES, MOULIN-SOUS-TOUVENT, NAMPCCEL, QUINCAMPOIX-FLEUZY, VARINFROY) devraient être adhérentes au SE60 avant le 31/12/2026. Elles comptent toutes moins de 2 000 habitants au 01/01/2026.

L'article L5212-24 du CGCT prévoit aussi que pour les communes de plus de 2 000 habitants, cette part peut être perçue par le syndicat en lieu et place de la commune s'il en est décidé ainsi par délibérations concordantes du syndicat et de la commune intéressée prises avant le 1^{er} juillet pour être applicables l'année suivante et transmises au comptable public assignataire au plus tard quinze jours après la date prévue pour leur adoption.

Suite à délibérations concordantes, le SE60 se substitue aux communes suivantes, comptant plus de 2 000 habitants : Bailleul-sur-Thérain, Pierrefonds, Mesnil-en-Thelle, Précý-sur-Oise, Neuilly-en-Thelle, Lagny-le-Sec, Coye-la-Forêt, Bornel, Laigneville et Saint-Maximin, Villers-sous-Saint-Leu, Crèvecœur-le-Grand, Fitz-James, Gouvieux, Venette, Nanteuil-le-Haudoin, Noyon, Rantigny, Boran-sur-Oise.

Il est proposé d'acter que le territoire de perception de la part communale de l'accise sur l'électricité pour l'année 2027 soit composé des communes listées :

- Dans l'annexe n°1 (communes adhérentes actuellement au SE60 au 01/01/2026) :
 - Les communes de moins de 2 000 habitants
 - Les communes de plus de 2 000 habitants, suivant délibérations en vigueur : Bailleul-sur-Thérain, Pierrefonds, Mesnil-en-Thelle, Précý-sur-Oise, Neuilly-en-Thelle, Lagny-le-Sec, Coye-la-Forêt, Bornel, Laigneville et Saint-Maximin, Villers-sous-Saint-Leu, Crèvecœur-le-Grand, Fitz-James, Gouvieux, Venette, Nanteuil-le-Haudoin, Noyon, Rantigny, Boran-sur-Oise
 - Toute commune supérieure à 2 000 habitants délibérant avant le 1^{er} juillet pour la substitution de la perception de la part communale de l'accise sur l'électricité par le SE60.
- Dans l'annexe n°2 (communes visées par la départementalisation de la compétence d'AODE)
 - Les communes dont l'adhésion au SE60 interviendrait avant le 31/12/2026.

13. REVERSEMENT 2026 DE L'ACCISE SUR L'ELECTRICITE

L'article L5212-24 du CGCT prévoit que le Syndicat peut reverser à une commune une fraction de la part perçue au titre de son territoire, par délibérations concordantes du Syndicat et de la commune, prises avant le 1^{er} juillet pour être applicables l'année suivante et transmises au service de l'administration fiscale au plus tard quinze jours après la date prévue pour leur adoption.

Les communes suivantes, de plus de 2 000 habitants, ont délibéré pour demander un reversement d'une fraction de la part communale de l'accise sur l'électricité perçue sur leur territoire :

Nom Commune	Date Délibération	% reversement
BAILLEUL SUR THERAIN	19/06/2018	100%
LAGNY LE SEC	08/04/2015	50%
CREVECOEUR LE GRAND	15/06/2022	50%
GOUVIEUX	28/06/2022	50%
VENETTE	23/06/2022	50%
NANTEUIL LE HAUDOUIN	20/06/2022	50%
NOYON	23/09/2022	50%

Par ailleurs, en 2025, la ligne budgétaire prévue était insuffisante. Le reversement pour la commune de LAGNY-LE-SEC n'a pu être effectué en 2025. Il est reporté sur 2026.

Il sera proposé d'autoriser le reversement d'une part de l'accise sur l'électricité pour les communes suivantes :

Année de reversement	Taux	Communes
2025	50%	Lagny-le-Sec
2026	100%	Bailleul-sur-Thérain
	50%	Crèvecœur-le-Grand / Gouvieux / Lagny-le-Sec / Nanteuil-le-Haudouin / Noyon / Venette

14. CONCESSION GAZ – SIGNATURE CONTRAT PIVOT ET SIGNATURE DES AVENANTS AUX CONTRATS DES COMMUNES

Préambule

La **transition énergétique** européenne et nationale repose sur un double impératif : décarboner le mix énergétique tout en renforçant la souveraineté énergétique des territoires.

Cela implique une réduction structurelle des consommations, une évolution des usages portées en particulier par de l'électrification et une sortie progressive du recours aux énergies fossiles, telles que le gaz naturel conformément aux orientations du paquet européen sur le gaz et l'hydrogène adopté en 2024, qui inscrit la transition vers des gaz renouvelables et la neutralité carbone à l'horizon 2050.

La cohésion du système énergétique local repose néanmoins sur un équilibre entre les différents vecteurs énergétiques - chaleur, gaz et électricité -, chacun contribuant à différents usages économiquement et socialement pertinents.

Dans ce contexte de transformation profonde, le **SE60** choisit d'élargir son rôle d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité (**AODE**) à celui d'Autorité Organisatrice de la Distribution de Gaz (**AODG**), afin d'accompagner de manière cohérente, maîtrisée et

territorialisée l'évolution du système énergétique local, aux côtés des communes et des acteurs du territoire.

Pour le système gaz, cette évolution se traduit par **3 enjeux structurants** pour l'avenir :

1. La baisse des consommations, en cohérence avec les engagements européens de réduction des émissions et les objectifs nationaux et locaux de sobriété énergétique,
2. L'adaptation aux nouveaux usages et au verdissement du gaz, notamment à travers le développement des unités de production de biométhane décentralisées et de l'émergence de l'usage spécifique pour la mobilité lourde,
3. La gestion patrimoniale et économique du réseau, confronté à un double défi : s'adapter à de nouvelles sources de production tout en anticipant la décroissance des volumes transportés et les obligations de décommissionnement associées (interdiction de raccordement dans certaines zones).

Une planification territoriale fine du **mix énergétique** sera à ce titre un outil indispensable pour répondre à ces enjeux.

La proposition de délibération relative au contrat de concession du service de distribution publique de gaz, qui sera soumise au vote de l'assemblée délibérante le 02/03 mars, s'inscrit ainsi dans une logique de pilotage stratégique, cohérente et durable des infrastructures de distribution d'énergie de l'Oise, au service de la transition énergétique du territoire.

Rappel sur le service de distribution publique de gaz

Le **SE60** est l'autorité concédante en matière de distribution publique de gaz sur le territoire des communes lui ayant transféré cette compétence. A ce titre, il est propriétaire du réseau sur ce périmètre, il délègue la gestion de ce service public, il négocie et conclut le contrat de concession, puis exerce le contrôle de son bon accomplissement.

GRDF est le concessionnaire, opérateur historique prévu par le Code de l'Energie (monopole sur la zone de desserte exclusive). A ce titre, il exploite, entretient, renouvelle et développe le réseau dans le cadre du contrat de concession.

Le **contrat de concession** pour la distribution publique de gaz est donc l'**outil central** dans la relation entre l'autorité concédante et le concessionnaire.

En 2022, la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et France urbaine ont rénové le document contractuel précédemment en vigueur et ont approuvé un nouveau modèle de contrat encadrant la distribution publique de gaz assurée par GRDF.



LE NOUVEAU MODÈLE DE CONTRAT DE CONCESSION

Une relation contractuelle renforcée au service des ambitions locales des AODE sur leur territoire :

- pour **une gouvernance et un partage approfondi des politiques d'investissement, d'adaptation et de modernisation des réseaux**,
- pour un réseau public de distribution ayant **un rôle significatif dans la transition énergétique**,
- pour la mise en place d'**une nouvelle régulation locale complémentaire de la régulation nationale**. Le modèle de contrat propose ainsi de nouveaux mécanismes incitatifs pour garantir l'atteinte des résultats fixés dans chaque contrat,
- pour **des moyens complémentaires donnés aux AODE** : refonte de la redevance de fonctionnement, nouveaux indicateurs de performance, plus de données pour plus de transparence.

Chaque contrat de concession sera unique, propre aux enjeux du territoire concerné : sécurité, décarbonation de l'énergie, mobilité...

Toutes les collectivités locales alimentées en gaz par GRDF peuvent donc dorénavant bénéficier des avancées de ce nouveau modèle, soit à l'échéance de leur contrat, soit de manière anticipée par avenant durant la vie de ce dernier.

Contexte

En application des dispositions de l'article L 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), de ses statuts et des délibérations concordantes de ses communes membres, le SE60 exerce de plein droit, en lieu et place des communes situées sur son territoire, la compétence d'**AODG**.

A ce titre, le SE60 gère les contrats de concession sur le territoire des communes qui lui ont transféré cette compétence.

Le territoire couvert par le SE60 et sur lequel GRDF a des droits exclusifs, portent ainsi sur les communes suivantes regroupées en **94 contrats** et leurs avenants éventuels :

Code INSEE	Nom Commune	Code INSEE	Nom Commune
60007	AGNETZ	60382	MARGNY-LES-COMPIEGNE
60012	ANDEVILLE	60393	MELLO
60015	ANGY	60395	MERU
60022	APREMONT	60404	MOGNEVILLE
60025	ATTICHY	60405	MOLIENS
60029	AUNEUIL	60409	MONCHY-SAINT-ELOI
60033	AVILLY-SAINT-LEONARD	60431	MORLINCOURT
60043	BAILLY	60432	MORTEFONTAINE
60044	BALAGNY-SUR-THERAIN	60439	MOUY
60057	BEAUVAIS	60450	NEUILLY-EN-THELLE
60060	BELLE-EGLISE	60451	NEUILLY-SOUS-CLERMONT

60064	BERNEUIL-SUR-AISNE	60462	NOAILLES
60074	BLAINCOURT-LES-PRECY	60463	NOGENT-SUR-OISE
60086	BORAN-SUR-OISE	60482	ORRY-LA-VILLE
60088	BORNEL	60494	PLAILLY
60116	BURY	60506	PONT-L'EVEQUE
60133	CATILLON-FUMECHON	60509	PONT-SAINT-MAXENCE
60134	CAUFFRY	60513	PRECY-SUR-OISE
60138	CHAMANT	60524	RANTIGNY
60143	CHAUMONT-EN-VEXIN	60539	RIEUX
60155	CIRES-LES-MELLO	60567	SAINT-AUBIN-EN-BRAY
60157	CLERMONT	60570	SAINT-CREPIN- IBOUVILLERS
60159	COMPIEGNE	60577	SAINT-GERMER-DE-FLY
60167	COULOISY	60581	SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE
60170	COURTEUIL	60582	SAINT-LEGER-AUX-BOIS
60172	COYE-LA-FORET	60584	SAINT-LEU-D'ESSERENT
60185	CROUY-EN-THELLE	60589	SAINT-MAXIMIN
60188	CUISE-LA-MOTTE	60600	SAINT-VAAST-DE- LONGMONT
60211	ERAGNY-SUR-EPTE	60601	SAINT-VAAST-LES-MELLO
60212	ERCUIS	60610	SEMPIGNY
60218	ESCHES	60612	SENLIS
60233	FEUQUIERES	60619	SILLY-LE-LONG
60234	FITZ-JAMES	60635	THIVERNY
60245	FORMERIE	60639	TILLE
60246	FOSSEUSE (BORNEL)	60641	TRACY-LE-MONT
60259	FRESNOY-EN-THELLE	60644	TRIE-CHATEAU
60264	FROCOURT	60647	TROSLY-BREUIL
60286	GRANDVILLIERS	60665	VENETTE
60309	HENONVILLE	60667	VERBERIE
60313	HERMES	60670	VERNEUIL-EN-HALATTE
60330	LABOISSIERE-EN-THELLE	60678	VILLENEUVE-LES-SABLONS

60333	LACHAPELLE-AUX-POTS	60684	VILLERS-SAINT-PAUL
60342	LAIGNEVILLE	60685	VILLERS-SAINT-SEPULCRE
60343	LALANDE-EN-SON	60686	VILLERS-SOUS-SAINT-LEU
60398	LE MESNIL-EN-THELLE	60695	VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500	LE PLESSIS-BELLEVILLE	60700	WARLUIS
60370	LORMAISON	60701	WAVIGNIES

Procédure de renouvellement du contrat de concession

Conformément aux dispositions combinées du Code de l'Energie et du CGCT, GRDF dispose d'un **monopole** de droit dans ses « zones de desserte historique », à savoir les zones desservies en gaz naturel antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique.

En conséquence, et dans la mesure où GRDF dispose d'un monopole pour la desserte de ces concessions, le régime de ces dernières et leur renouvellement sont expressément exclus des obligations découlant du Code de la Commande Publique et, dès lors, ne sont soumis à aucune procédure de publicité et de mise en concurrence.

Il faut néanmoins noter que, avant que les assemblées délibérantes ne se prononcent sur le contrat de concession et sa signature, il est recommandé de recueillir l'avis préalable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (**CCSPL**).

Caractéristiques principales du contrat de concession, dit « pivot »

Compte-tenu de la volonté commune des parties de poursuivre les relations contractuelles en les adaptant aux exigences présentes et à venir d'un service public de qualité, du souhait du SE60 de bénéficier des dispositions du nouveau modèle de contrat de concession et des différentes échéances des contrats de concession transférés, il est proposé :

- de résilier et renouveler les 6 contrats de concession à échéance 2026 au sein d'un contrat regroupé d'une durée de 30 ans (BURY, MOGNEVILLE, MOUY, PONT SAINTE MAXENCE, SENLIS et VERNEUIL EN HALATTE) ;
- de prévoir l'extension du périmètre contractuel du contrat regroupé aux services publics du gaz relevant des 88 autres contrats de concession du SE60 (voir tableau plus haut, hors 6 communes citées ci-dessus) au fur et à mesure de leur échéance, lesquels auront au préalable été modifiés par avenant pour intégrer les dispositions du nouveau modèle de contrat de concession ;
- d'avenanter les 88 contrats en cours (dits aussi « contrats constitutifs ») pour les faire bénéficier des dispositions du nouveau modèle de contrat et prévoir, qu'à leur échéance, ils intégreront le périmètre du contrat regroupé, dit « pivot ».

Les obligations principales du concessionnaire seront celles prévues dans le nouveau modèle de contrat.

Le **contrat de concession** se composera d'un ensemble de documents :

1. La **convention**, qui définit l'objet du contrat, son périmètre, les parties et sa durée.

2. Le **cahier des charges**, qui précise les conditions d'exécution du service public, en particulier les modalités de développement et d'exploitation du réseau par GRDF, et encadre les relations contractuelles entre l'AODG et GRDF.
3. Les **annexes**, discutées entre les parties pour certaines et qui détaillent les modalités spécifiques : schéma directeur des investissements, programmes pluriannuels et programmes annuels, dispositions locales, plan d'actions pour la transition écologique du territoire, éléments du Compte Rendu d'Activités de la Concession (CRAC), ...

Au titre du contrat de concession, GRDF sera donc chargé de la gestion du service et des ouvrages concédés, y compris les nouveaux ouvrages en cours de construction ou à venir pour le fonctionnement du service.

Les caractéristiques des prestations que devra assurer le concessionnaire seront principalement les suivantes :

- l'exploitation du réseau ;
- l'extension du réseau ;
- le renouvellement des équipements électriques, mécaniques, hydrauliques, des compteurs et des branchements ;
- la sécurité, la surveillance, l'entretien et la maintenance des installations du service ;
- la distribution aux usagers d'un gaz naturel de qualité conforme à la réglementation en vigueur ;
- le comptage de l'énergie livrée et de l'énergie injectée ;
- la vérification des dispositifs de comptage ;
- les relations avec les producteurs et clients finals ;
- la facturation et le recouvrement de l'ensemble des redevances, droits et taxes ;
- le traitement des réclamations ;
- la tenue à jour des plans et de l'inventaire technique des immobilisations ;
- la fourniture à l'autorité concédante de conseils, avis et mises en garde sur toutes les questions intéressant la bonne marche de l'exploitation et sa qualité globale.

Le contrat définira précisément les objectifs assignés au concessionnaire et les critères de performance correspondants, les informations que le concessionnaire tient à la disposition de l'autorité concédante, les modalités de leur transmission et les moyens de contrôle effectifs dont elle pourra faire usage pour vérifier la bonne exécution du contrat et la qualité du service. Des pénalités viendront sanctionner le non-respect des obligations réglementaires ou contractuelles.

Le concessionnaire sera rémunéré directement par la perception auprès des usagers du prix correspondant au service rendu (défini réglementairement). Il versera à l'autorité concédante une redevance de fonctionnement, dite R1, dont les modalités de calcul sont précisées dans le contrat de concession, pour lui permettre d'exercer le contrôle du bon accomplissement des missions de service public déléguées.

L'autorité concédante aura notamment la charge :

- de la gestion du contrat

- du contrôle de la bonne exécution des missions de services publics à la charge du concessionnaire au titre du contrat de concession
- du contrôle des réseaux de distribution publique de gaz naturel et du suivi des travaux du concessionnaire
- des études générales sur l'évolution du Service concédé (développement des usages, injection de Gaz renouvelable, ...) en regard des enjeux de transformation du système gazier évoqués en préambule et rappelés ci-après :
 - I. la baisse des consommations ;
 - II. le développement de la production locale et de nouveaux usages, tels que la mobilité lourde ;
 - III. l'organisation du décommissionnement d'une part du réseau, le rôle de la collectivité, Autorité Organisatrice de la Distribution du Gaz, est aujourd'hui capital dans le pilotage de ces études afin d'adapter l'aménagement énergétique du territoire.

Conformément aux dispositions l'article R 432-10 du Code de l'Energie, l'autorité concédante pourra contribuer au financement des opérations d'extension.

Le nouveau contrat prendra effet le 1^{er} avril 2026 pour une durée de 30 ans.

Il sera ainsi proposé au Comité syndical d'autoriser la signature du contrat pivot avec la société GRDF.

15. MODIFICATION DES BAREMES DES AIDES 2026

Un nouveau barème des aides sera diffusé lors du Comité syndical et soumis à son approbation.

16. ADHÉSION DE COMMUNES AU SE60 – MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU SYNDICAT

L'organisation du paysage électrique est spécifique dans l'Oise et morcelée puisque le département compte actuellement en zone rurale six maîtres d'ouvrage, dont trois sur la zone ENEDIS puisqu'on recense :

- le SE60 pour 441 communes ;
- le SDE76 pour une commune (Quincampoix-Fleuzy) ;
- et l'USEDA pour six communes : Caisnes, Moulin-sous-Touvent, Nampcel, Autheuil-en-Valois, Marolles et Varinfroy.

Lors du dernier inventaire FACE (Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale) pour l'année 2025, les services de l'Etat ont souligné **l'importance d'un regroupement des Autorités Organisatrices de la Distribution d'Électricité (AODE) du département de l'Oise, condition désormais nécessaire pour éviter une minoration significative de la dotation attribuée.**

En effet, conformément à l'article 1er de l'arrêté du 21 février 2025 pris en application des articles 3 et 4 du décret du 30 décembre 2024 relatif aux aides pour l'électrification rurale,

une minoration de 20%¹ de l'enveloppe allouée pourra être appliquée si les AODE d'un même département, hors Entreprises Locales de Distribution d'Électricité (ELD), ne sont pas regroupées ou si aucun dispositif de coordination n'est mis en place entre l'ensemble des maîtres d'ouvrage concernés.

Pour préserver les droits à subvention en zone rurale, de 1.5 million €, le SE 60 a signé une convention FACE avec les syndicats concernés permettant d'éviter la minoration de la dotation pour l'année en cours **mais le FACE souhaiterait qu'il n'y ait plus qu'un seul bénéficiaire par département ce qui permettrait de préserver la totalité des droits à subvention du département.**

De plus, **la départementalisation présente un intérêt financier supplémentaire en activant une clause de bonification financière du contrat de concession conclu avec Enedis.**

En effet, ce **contrat signé en 2019 avec ENEDIS** (article 2.4 de l'annexe 1) prévoit une **majoration de la redevance, dans le cas où l'ensemble des communes d'un département relevant du périmètre ENEDIS se regroupe sous une seule et même AODE.**

Cette majoration représente un apport conséquent de **300 000 € par an jusqu'en 2049**, soit un montant cumulé de 7,2 millions d'euros sur la durée restante du contrat.

Afin d'achever la départementalisation de la zone ENEDIS, **sept communes de l'Oise, actuellement membres de l'USEDA et du SDE 76, devraient rejoindre le SE 60.**

Ces communes sont les suivantes :

- Quincampoix-Fleuzy (délibéré le 17/02/2026) ;
- Caisnes (devrait délibérer prochainement) ;
- Moulin-sous-Touvent (délibéré le 05/11/2025) ;
- Nampcel (délibéré le 17/10/2025) ;
- Autheuil-en-Valois (délibération prévue le 25/02/2026) ;
- Marolles (délibéré le 16/12/2025) ;
- Varinfroy (délibéré le 24/11/2025).

Il sera ainsi demandé au Comité syndical d'approuver l'adhésion des communes ayant délibéré en faveur de leur adhésion au SE 60.

Une fois cette délibération adoptée, les communes membres du SE 60 devront délibérer à leur tour pour approuver l'adhésion de ces nouveaux membres dans un délai de 3 mois. À défaut de délibération dans ce délai, la décision de la collectivité sera réputée favorable.

En juin 2026, le Préfet de l'Oise pourra ainsi prendre un arrêté mettant à jour la liste des membres du SE 60.

17. SEM HAUTS-DE-FRANCE – CONSTITUTION D'UN GIE HAUTS-DE-FRANCE INVESTISSEMENT

¹ Cf Annexe B du décret n°2024-1249 du 30 décembre 2024 relatif aux aides pour l'électrification rurale

La SEM Energies Hauts-de-France, dont le SE 60 est actionnaire, et les outils régionaux du bâtiment et de l'aménagement (SA BATIXIA, SEM Hauts-de-France Développement, SPL Hauts-de-France Développement) se sont rapprochés afin de développer des projets transversaux et de renforcer leur visibilité auprès des acteurs du territoire. Pour formaliser ce partenariat, il est proposé de **constituer un groupement d'intérêt économique (GIE)** dénommé « **Hauts-de-France Investissement** ».

La présente délibération aura pour objet **d'approuver les statuts** de ce GIE, lesquels encadrent son fonctionnement, sa gouvernance, les modalités de mutualisation et de coopération entre les membres. L'initiative vise à faciliter la **coordination opérationnelle**, la **mise en commun de moyens** et **l'émergence de projets** à l'échelle régionale dans les champs du bâtiment, de l'énergie et de l'aménagement.

18. DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE POUR L'ANNEE 2026
--

Dans le cadre des compétences transférées par ses communes membres, le SE60 est habilité à solliciter le soutien financier du Conseil départemental de l'Oise pour des opérations menées sous sa maîtrise d'ouvrage. Les demandes s'inscrivent dans une **enveloppe annuelle globale**, les dossiers étant transmis **au fil des affaires**.

Trois projets seront présentés :

1. des travaux sur les réseaux (extension, renforcement, enfouissement, terrassement) incluant **la basse tension, l'éclairage public et les télécommunications**, avec un accent sur **un éclairage public performant** ;
2. des opérations de **rénovation énergétique des bâtiments** et de **développement des énergies renouvelables** ;
3. **l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE)**.

Chaque délibération a pour objet de **solliciter l'inscription** de ces opérations à un **prochain programme d'investissements du CD60** et de **demander une subvention au taux le plus élevé possible** afin d'accélérer la transition énergétique, améliorer la performance des réseaux et soutenir les mobilités électriques sur le territoire.



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGETS PRIMITIFS 2026

Table des matières

1. Orientations stratégiques 2026-2033.....	2
2. Budget Principal	3
2.1. Section de fonctionnement.....	3
2.1.1. Recettes.....	3
2.1.2. Dépenses	5
2.1.3. Analyse de l'autofinancement.....	7
2.2. Section d'investissement	8
2.2.1. Recettes.....	8
2.2.2. Dépenses	9
3. Budget annexe mobilité durable.....	10
3.1. Section de fonctionnement.....	10
3.2. Section d'investissement	11
4. Budget annexe ENR (hors amortissements).....	11
4.1. Section de fonctionnement.....	11
4.2. Section d'investissement	12

1. Orientations stratégiques 2026-2033

Un socle de propositions à confirmer lors du prochain mandat

Axe 1 : Consolider le rôle d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie, en garantissant la qualité et l'adaptation des réseaux

Porter une vision d'aménagement énergétique cohérente à l'échelle du territoire afin de préserver son attractivité, de renforcer la solidarité entre espaces urbains et ruraux, et améliorer les retombées locales.

Axe 2 : Lutter contre le réchauffement climatique et promouvoir la souveraineté énergétique

Développer les circuits courts de l'énergie, favoriser les énergies renouvelables, encourager la maîtrise et l'appropriation des consommations, partager la valeur des projets, et optimiser les coûts liés à l'adaptation des réseaux.

Promouvoir la sobriété et un mix énergétique équilibré : utiliser la bonne énergie, au bon endroit, pour les bons besoins.

Axe 3 — Adapter l'organisation face aux évolutions majeures du mandat

Relations aux adhérents

- Un bâtiment peut être concerné par de la production locale, des véhicules électriques, du pilotage (GTB) de la rénovation

=> **D'une logique métier à une logique de services centrée sur l'adhérent**

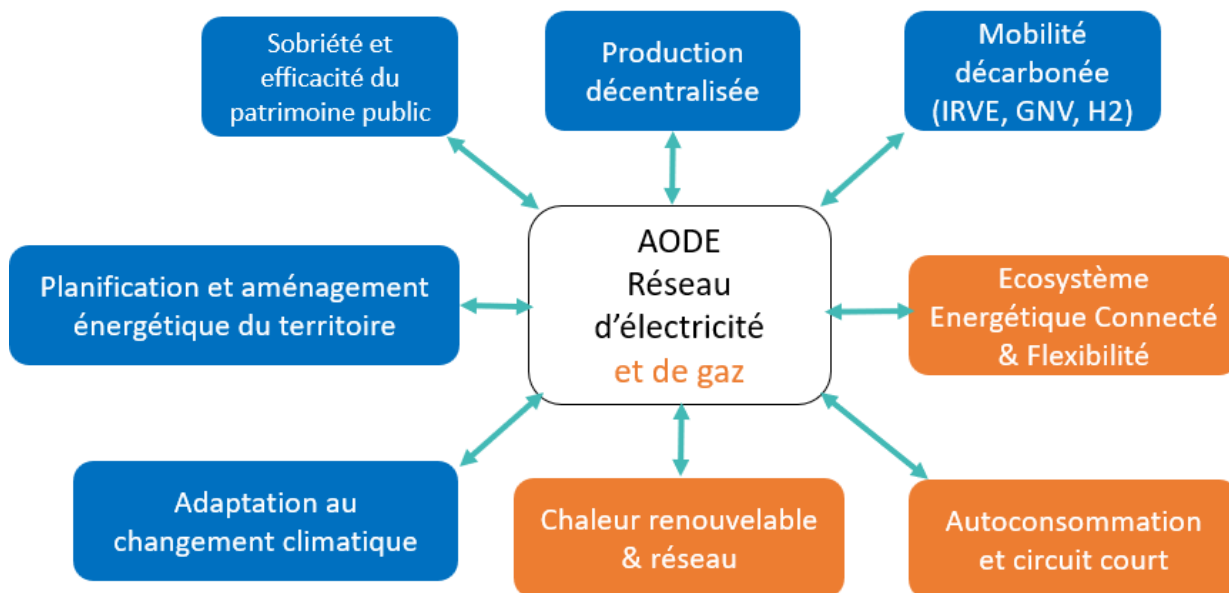
Un nombre croissant de thématiques et de partenaires

- ⇒ Des orientations « cadre » à adopter (agriPV, stockage, ...)
 - ⇒ **Tours de tables /coopérations**
- Ex Comité départemental de l'énergie/ PAD

Modèle économique des actions

- Passer d'investissements subventionnés à des modèles cofinancés SE60/adhérent et retour sur investissement
- Aller chercher de nouveaux financements (ACTEE, ...) et réduire les coûts de développement (mutualisations..)

- Interne : faire évoluer les modes de travail et renforcer les compétences
 - Faciliter la transition des équipes techniques vers une gestion de projets plus transversale en améliorant l'articulation entre activités opérationnelles et ressources et en renforçant la territorialisation des actions.
 - Développer les compétences et la résilience des équipes afin de garantir la continuité et la qualité du service.
- Externe : intensifier les coopérations territoriales
 - Renforcer les partenariats à toutes les échelles — EPCI, Département, Région, État — pour avancer plus vite, aller plus loin et inscrire les actions du SE60 dans une dynamique durable et partagée.
- Diversification : élargir le modèle du syndicat afin de le faire évoluer d'un syndicat centré sur les infrastructures vers un **syndicat d'infrastructures et de services**, capable d'accompagner plus largement les collectivités dans la transition énergétique.



2. Budget Principal

Toutes sections confondues, le projet de budget primitif 2026 du budget principal s'équilibre à hauteur de 93,11 M€, y compris les restes à réaliser, les résultats et l'affectation de l'exercice 2025.

En raison de la date de présentation de ce budget, plusieurs informations relatives aux ressources (fiscalité, dotations) ne sont pas connues. Elles ne sont donc qu'indicatives au budget primitif 2026 et seront corrigées lors de la première décision modificative.

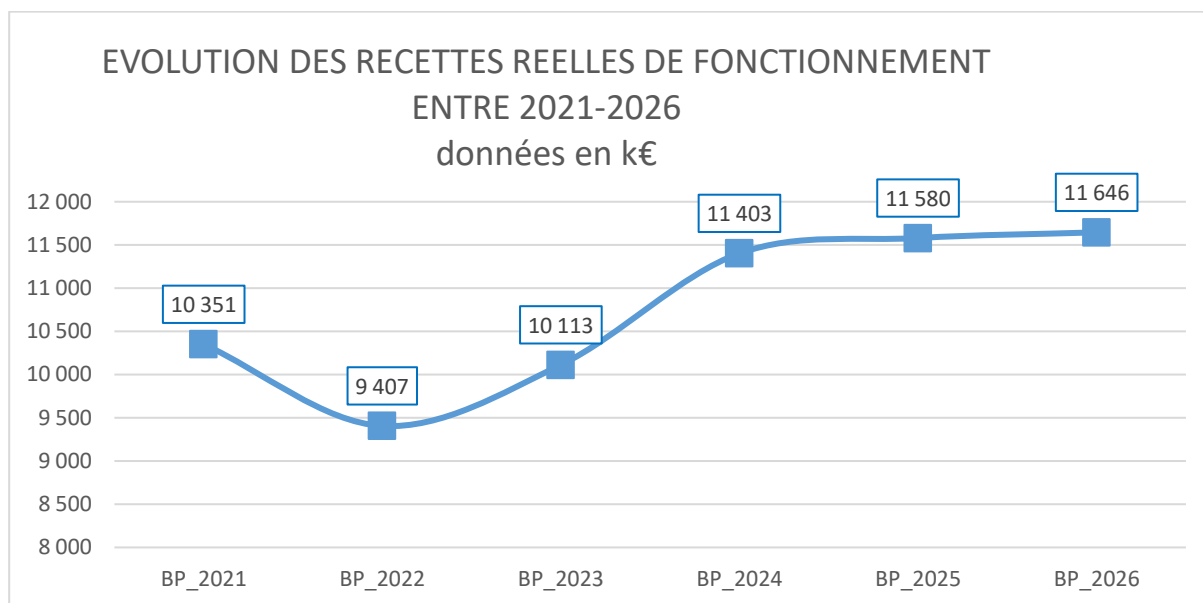
2.1. Section de fonctionnement

2.1.1. Recettes

LIBELLE	BP 2025	BP 2026	% du Budget	% Evol	Montant Evolution
RECETTES FONCTIONNEMENT	28 869 902,43 €	30 587 322,11 €	100,00%	5,95%	1 717 419,68 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 580 097,16 €	11 658 470,87 €	38,12%	0,68%	78 373,71 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	722 656,10 €	608 292,76 €	1,99%	-15,83%	- 114 363,34 €
Frais de gestion opérations pour comptes de tiers (Réseaux - Energie)	335 656,10 €	179 160,00 €	0,59%	-46,62%	- 156 496,10 €
Redevance d'occupation du domaine public communal	25 000,00 €	-	0,00%	-100,00%	- 25 000,00 €
Frais de gestion et adhésion groupement de commande gaz + élec	142 000,00 €	145 000,00 €	0,47%	2,11%	3 000,00 €
Remb de mise à disposition (DEBO + mission énergétique)	70 000,00 €	207 373,00 €	0,68%	196,25%	137 373,00 €
Remb frais personnel budget annexe (Mobilité + ENR)	- €	76 759,76 €	0,25%		76 759,76 €
731 - Fiscalité locale	6 415 000,00 €	6 680 000,00 €	21,84%	4,13%	265 000,00 €
Accise sur l'électricité	6 415 000,00 €	6 680 000,00 €	21,84%	4,13%	265 000,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 111 191,06 €	917 957,25 €	3,00%	-17,39%	- 193 233,81 €
Autres subventions et participations dont programme ACTEE	739 234,64 €	555 585,36 €	1,82%	-24,84%	- 183 649,28 €
ADEME	336 956,42 €	112 500,00 €	0,37%	-66,61%	- 224 456,42 €
Communes membres du GFP	35 000,00 €	248 833,33 €	0,81%	610,95%	213 833,33 €
FCTVA	- €	1 038,56 €	0,00%		1 038,56 €
75 - Autres produits de gestion courante	3 280 010,00 €	3 415 010,00 €	11,16%	4,12%	135 000,00 €
R1 / R2	2 590 010,00 €	3 037 010,00 €	9,93%	17,26%	447 000,00 €
Vente de câble déposé	50 000,00 €	50 000,00 €	0,16%	0,00%	- €
CEE EP	130 000,00 €	200 000,00 €	0,65%	53,85%	70 000,00 €
CEE Énergie	10 000,00 €	- €	0,00%	-100,00%	- 10 000,00 €
Reversement Budget Annexe EnR	500 000,00 €	128 000,00 €	0,42%	-74,40%	- 372 000,00 €
76 - Produits financiers (parts sociales, OAT)	- €	171,00 €	0,00%		171,00 €
77 - Produits exceptionnels (cession)	- €	- €	0,00%		- €
78 - Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	- €	12 439,86 €	0,04%		12 439,86 €
013 - Atténuations de charges	51 240,00 €	24 600,00 €	0,08%	-51,99%	- 26 640,00 €
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	17 289 805,27 €	18 928 851,24 €	61,88%	9,48%	1 639 045,97 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	17 289 805,27 €	18 878 851,24 €	61,72%	9,19%	1 589 045,97 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	50 000,00 €	0,16%		50 000,00 €

Recettes de fonctionnement sont globalement en augmentation mais quasi uniquement grâce au report du résultat +5.95% (+ 1,717 M€) dont 17,2 M€ report antérieur :

En effet, les recettes réelles de fonctionnement n'augmentent que de 0,68% soit 78 K€ de plus.



Cependant des variations entre les chapitres peuvent être importantes :

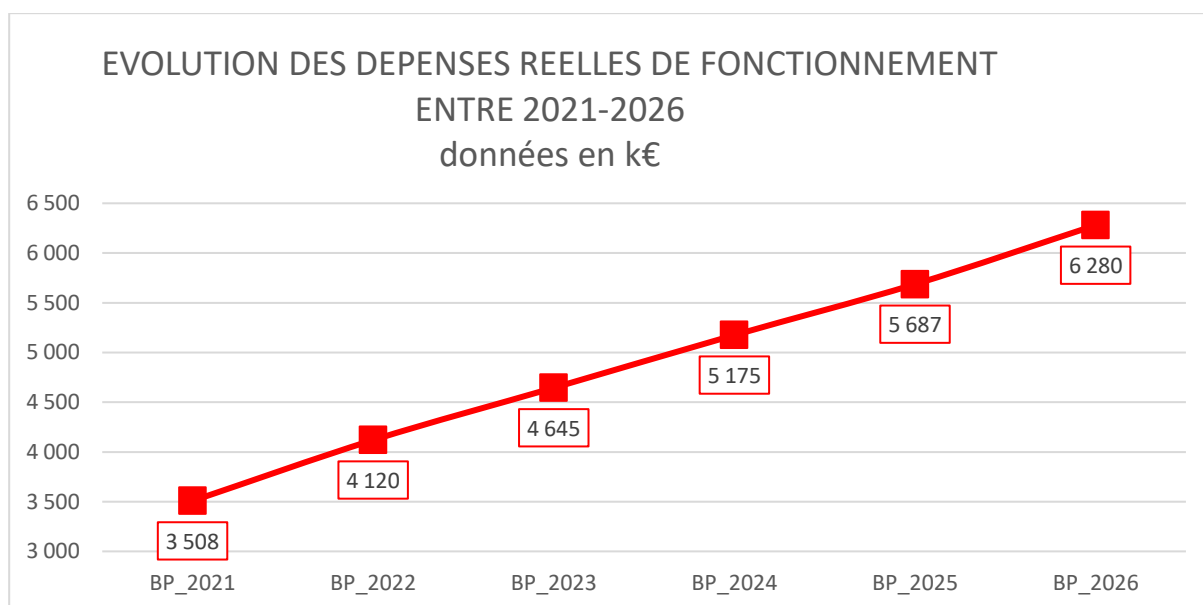
- **Chap. 70 Produits des services, du domaine et ventes diverse baisse de 15,83% pour - 114 363,34 €**
 - Frais de gestion en fonctionnement des opérations pour compte de tiers (Signalisation tricolore, Eclairage de stade, Télégestion...) qui baissent de - 156 K€
 - Frais de gestion achat gaz + élec (+ 3 000 €)
 - Remboursement de frais de personnel par les budgets annexes et les autres établissements (Syndicats) +214 K€
- **Chap. 731 Fiscalité locale croît de 4,13% pour + 265 000 €**
- **Chap. 74 Dotations, subventions et participations décroît de - 17,39% pour une baisse - 193 233,81 €**
 Cette baisse s'explique par :
 - Baisse des recettes liées à l'Energie surévaluées l'an passé (ACTEE Lum'Acte, Chêne, Eff'ACTE)
 - Baisse des recettes de l'ADEME en lien avec le CCRT
 - En revanche hausse des participations aux communes qui ont été sous évaluées en 2025
- **Chap.75 Autres produits de gestion courante augmente de 4,12% pour + 135 000 €**
 - Augmentation des redevances versées par Enedis notamment avec l'intégration du contrôle de la concession gaz : 3,037 M€ (+ 65 K€) :
 - R2 pour 1 750 000 €
 - R1 électricité 875 000 €
 - R1 gaz 412 000 €
 - CEE perçus sur EP et Télégestion (200 K€)

2.1.2. Dépenses

LIBELLE	BP 2025	BP 2026	% du Budget	% Evol	Montant Evolution
DÉPENSES FONCTIONNEMENT	28 869 402,43 €	30 587 322,11 €	100,00%	5,95%	1 717 919,68 €
DÉPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	5 698 636,50 €	6 576 742,89 €	21,50%	15,41%	878 106,39 €
011 - Charges à caractère général	2 193 680,50 €	2 362 510,92 €	7,72%	7,70%	168 830,42 €
Frais Généraux	397 363,60 €	480 664,92 €	1,57%	20,96%	83 301,32 €
Énergie	1 097 234,14 €	1 412 025,00 €	4,62%	28,69%	314 790,86 €
Réseaux	475 820,76 €	176 591,00 €	0,58%	-62,89%	- 299 229,76 €
Concession et Achat d'Énergie	51 662,00 €	112 200,00 €	0,37%	117,18%	60 538,00 €
IRVE	5 400,00 €	750,00 €	0,00%	-86,11%	- 4 650,00 €
Informatique	84 500,00 €	79 000,00 €	0,26%	-6,51%	- 5 500,00 €
Communication	81 700,00 €	101 280,00 €	0,33%	23,97%	19 580,00 €
012 - Charges de personnel	2 833 250,00 €	3 136 088,53 €	10,25%	10,69%	302 838,53 €
014 - Atténuations de produits	- €	54 000,00 €	0,18%		54 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	653 600,00 €	875 810,00 €	2,86%	34,00%	222 210,00 €
Reversement ACCISE	563 000,00 €	449 000,00 €	1,47%	-20,25%	- 114 000,00 €
Subvention budgets annexes	- €	105 000,00 €	0,34%		105 000,00 €
Élus	57 000,00 €	97 500,00 €	0,32%	71,05%	40 500,00 €
Autres	33 600,00 €	224 310,00 €	0,73%	567,59%	190 710,00 €
66 - Charges financières	- €		0,00%		- €
67 - Charges exceptionnelles	5 500,00 €	60 000,00 €	0,20%	990,91%	54 500,00 €
Titres années antérieures	5 500,00 €	60 000,00 €	0,20%	990,91%	54 500,00 €
68 - Dotations amortissements et provisions	12 606,00 €	88 333,44 €	0,29%	600,73%	75 727,44 €
DÉPENSES D'ORDRE FONCTIONNEMENT	23 170 765,93 €	24 010 579,22 €	78,50%	3,62%	839 813,29 €
042 - Opérations d'ordre	361 518,11 €	933 363,50 €	3,05%	158,18%	571 845,39 €
Amortissements	361 518,11 €	933 363,50 €	3,05%	158,18%	571 845,39 €
023 - Virement à l'investissement	22 809 247,82 €	23 077 215,72 €	75,45%	1,17%	267 967,90 €

Dépenses de fonctionnement en augmentation : + 5,95% soit + 1,717 M€ pour un total de 30,58 M€

Les **Dépenses réelles de fonctionnement** croissent à un rythme plus (+ 15,41%) avec 878 K€ de plus de crédits inscrits qu'en 2025.



Chap. 011 Charges de gestion courante 2,362 M€ : soit + 7,70% pour une croissance de + 169 K€

- La moitié de cette somme (1,14 M€) concerne les études et les diagnostics proposés aux communes et intercommunalités :
- 410 000 € pour les diagnostics bâtiments
- 70 000 € pour les diagnostics efficacité énergétique
- 62 000 € Etude pour mise en place télégestion
- 50 000 € Etudes AMO pour mise en place de la maintenance d'exploitation sur l'EP
- 85 000 € pour l'assistance à la maîtrise déléguée du CCRT

- 200 000 € pour la Maîtrise d'ouvrage déléguée sur le photovoltaïque
- 90 000 € Etude sur l'évolution du réseau de gaz (SD GNV, décommissionnement des réseaux, conversion fioul/gaz) et étude sur repowering éolien
- 45 000 € Marché pour contrôle des marchés de concession gaz et électricité

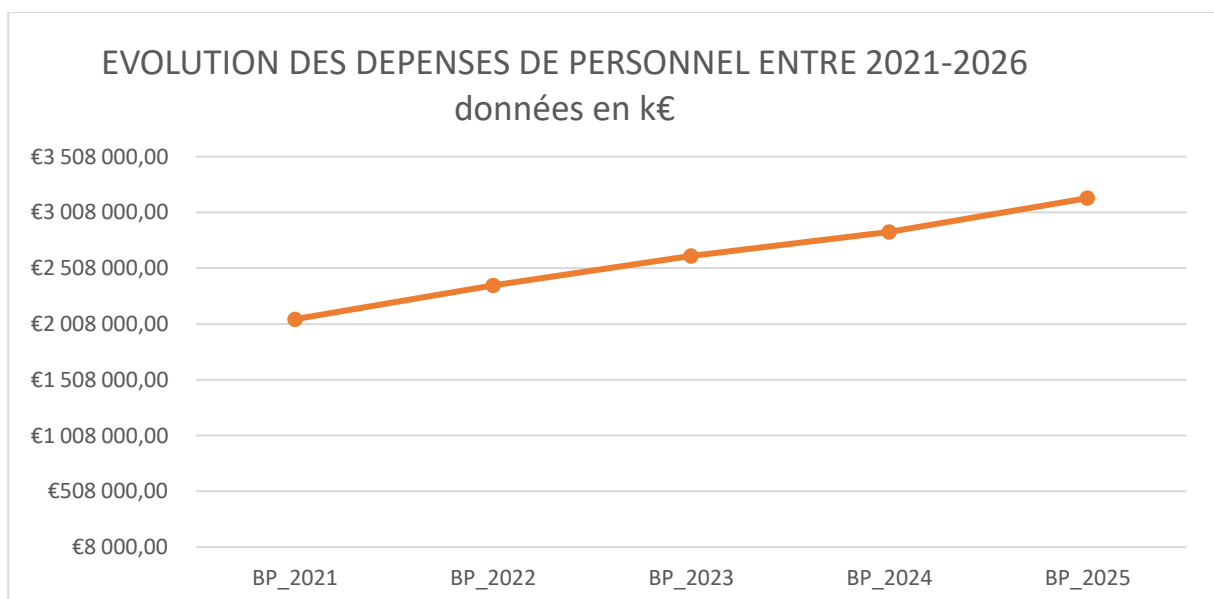
Le coût des études devrait diminuer de plus de 300 000 €, afin de mieux s'aligner sur les réalisations 2025.

Cette baisse s'explique également par le ré-imputation de certaines dépenses en compte 6188, notamment le marché d'innovation pour l'accompagnement stratégique et opérationnel. Le compte 6188 augmente aussi avec la prévision des prestations pour la mise en place du cadastre solaire.

- En revanche, les coûts d'assurance (compte 6161 à 6168) augmentent sur ce chapitre, principalement en raison :
 - Du changement d'imputation de l'assurance statutaire du personnel, auparavant inscrite au chapitre des dépenses de personnel ;
 - De l'obligation de souscrire une assurance « dommages-ouvrage » pour la construction du nouveau siège.

Chap. 012 Charges de personnel 3,136 M€ : (+ 10,69%) pour un total supplémentaire de +302 K€

- Prévision de 46 agents permanents au 31/12/2026 selon DOB et nouvel organigramme soit 8 créations de postes
 - Un Chargé de mission à la DSI
 - Un.e assistant.e de direction à dominante juridique
 - Un générateur (poste mutualisé) recruté / Aurélien Dubocquet
 - Deux Chargés d'opération énergie
 - Un Chargé d'opération réseaux si CCRT financé par l'Ademe
 - Un chargé finances
 - Un chargé d'opération chaleur
- Hausse continue des cotisations retraite (CNRACL)
- Revalorisation SMIC et indemnité différentielle
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et l'effet de noria inversé
- Politique salariale volontariste (mutuelle et prévoyance)



Chap. 65 Autres charges de gestion courante 875 K€: (+ 34%) soit une augmentation de + 222 K€

- + 40 500 € sur les coûts d'indemnité des élus avec notamment le passage de 4 à 6 vice-présidents et les conséquences du nouveau statut de l'élu.
- + 62 000 € prévu en versement du budget mobilité qui seront versé si besoin
- + 95 000 € pour l'achat de logiciels (KABANDA pour l'analyse des consommations énergétiques des communes) et GEMAO pour la maintenance en EP.

Chap. 67 Charges exceptionnelles 60K€ (+ 990%) soit 54 500 € de plus pour les titres annulés sur exercice antérieur (précaution)

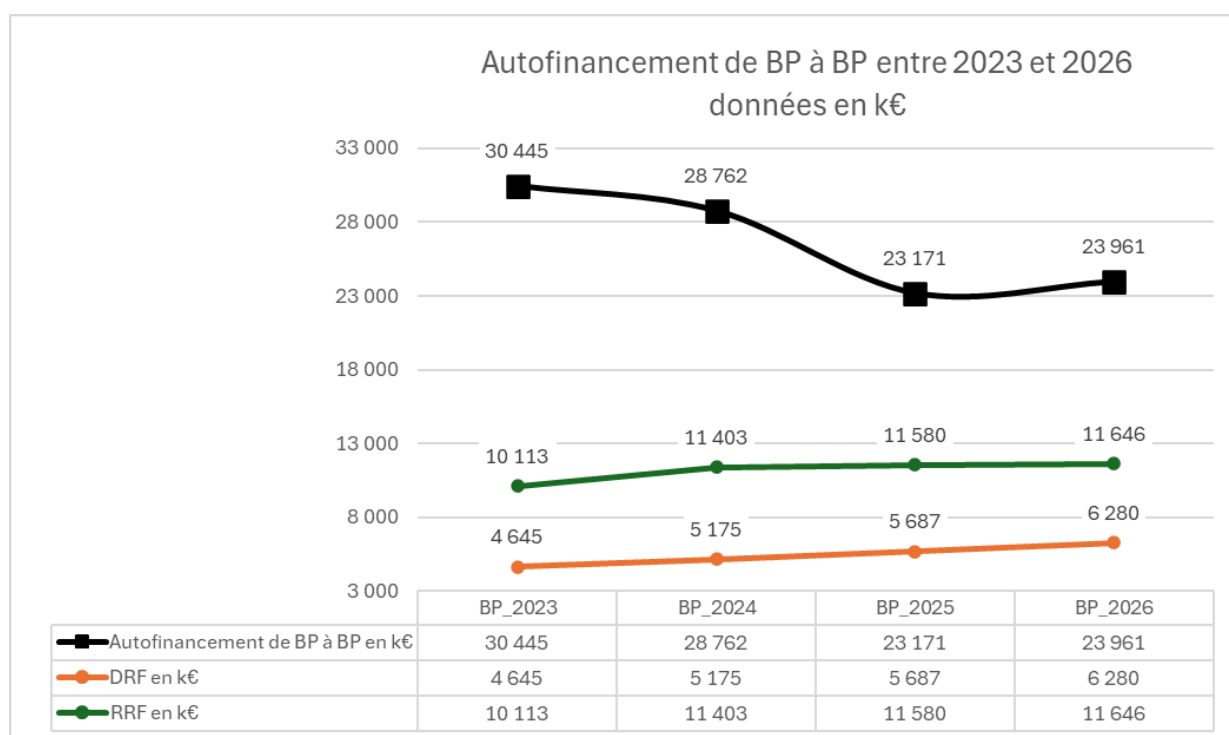
Chap. 68 Dotation amortissements et provisions 88 K€ : (+ 600%) soit + 75 K€

Il s'agit de provisions pour risque notamment des provisions légales et des provisions pour risque de contentieux.

2.1.3. Analyse de l'autofinancement

Une trajectoire en baisse de l'autofinancement qui se stabilise en 2026 notamment grâce à des opérations comptables (amortissements), en effet, le ratio DRF/RRF continuant à se dégrader.

Cependant un autofinancement encore important comparé aux autres syndicats.



2.2. Section d'investissement

2.2.1. Recettes

LIBELLE	BP 2025	BP 2026	% du Budget	% Evolution	Montant Evolution
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	72 630 759,47 €	62 523 375,48 €	100,00%	-13,92%	- 10 107 383,99 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	48 675 814,41 €	37 783 322,86 €	60,43%	-22,38%	- 10 892 491,55 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	13 122 039,07 €	7 495 129,97 €	11,99%	-42,88%	-5 626 909,10 €
1068-Excédents de fonctionnement capitalisés	11 055 574,51 €	5 286 980,23 €	8,46%	-52,18%	-5 768 594,28 €
FCTVA	2 066 464,56 €	2 208 149,74 €	3,53%	6,86%	141 685,18 €
13 - Subventions d'investissement	29 225 231,52 €	25 375 684,74 €	40,59%	-13,17%	-3 849 546,78 €
Réseaux - Département	3 472 154,18 €	1 391 610,00 €	2,23%	-59,92%	-2 080 544,18 €
Réseaux - FACE	4 862 188,73 €	3 851 784,17 €	6,16%	-20,78%	-1 010 404,56 €
Réseaux - PCT	1 016 157,52 €	1 064 909,23 €	1,70%	4,80%	48 751,71 €
Réseaux - Article 8 / RODP	1 142 476,64 €	899 639,76 €	1,44%	-21,26%	-242 836,88 €
Réseaux - Fonds Vert	441 462,74 €	65 278,72 €	0,10%	-85,21%	-376 184,02 €
Réseaux - Autres (communes - particuliers - SCI - Orange...)	18 255 791,71 €	17 985 993,45 €	28,77%	-1,48%	-269 798,26 €
Energie - ACTEE	35 000,00 €	96 469,41 €	0,15%	175,63%	61 469,41 €
IRVE	0,00 €	20 000,00 €	0,03%	-	20 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00%	-	0,00 €
024 - Produits de cessions	55 000,00 €	12 800,00 €	0,02%	-76,73%	-42 200,00 €
45822 - Opérations sous mandats	6 273 543,82 €	4 899 708,15 €	7,84%	-21,90%	-1 373 835,67 €
Energie	3 911 577,57 €	2 002 456,00 €	3,20%	-48,81%	-1 909 121,57 €
IRVE	269 877,03 €	203 280,00 €	0,33%	-24,68%	-66 597,03 €
Réseaux	2 092 089,22 €	2 693 972,15 €	4,31%	28,77%	601 882,93 €
RECETTES ORDRE D'INVESTISSEMENT	23 954 945,06 €	24 740 052,62 €	39,57%	3,28%	785 107,56 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	22 809 247,82 €	23 077 215,72 €	36,91%	1,17%	267 967,90 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	361 518,11 €	933 363,50 €	1,49%	158,18%	571 845,39 €
041 - Opérations patrimoniales	784 179,13 €	729 473,40 €	1,17%	-6,98%	-54 705,73 €

Recettes d'investissement en baisse notamment grâce à une gestion plus fine des restes à réaliser (RAR) (- 13,92% et une baisse totale de - 10,10 M€) pour un total de 62,52 M€.

De BP à BP pour les nouvelles opérations, la baisse est de - 5,19 M€ et de - 4,92 M€ pour les restes à réaliser 2025.

Les principaux financeurs de ses dépenses d'investissement sont comme les années précédentes :

- L'Etat via la dotation FACé pour 1,46 M€ + 2,391 M€ de RAR,
- Le département pour 1,391 M€ sur l'éclairage Public et les réseaux téléphoniques dont 868 K€ de RAR,
- La participation des communes et les EPCI pour 17,98 M€ dont 7,319 M€ de RAR,
- ENEDIS via l'article 8 pour 1,06 M€ et la PCT pour 900 K€,
- Orange pour les travaux sur le réseau téléphonique pour 250 K€,
- **24 M€ d'autofinancement,**
- 5,29 M€ d'excédent de fonctionnement capitalisé,
- 2,21 M€ de FCTVA,
- Les participations des communes et des EPCI dans le cadre des opérations sous mandats pour 4,90 M€ dont 1 M€ de RAR.

2.2.2. Dépenses

LIBELLE	BP 2025	BP 2026	% du Budget	% Evol	Montant Evolution
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	72 630 759,46 €	62 523 375,48 €	100,00%	-13,92%	-10 107 383,98 €
DÉPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	63 308 091,51 €	58 138 310,54 €	92,99%	-8,17%	-5 169 780,97 €
13 - Subventions d'investissement	400 000,00 €	306 640,00 €	0,49%	-23,34%	-93 360,00 €
13-1323-Départements	0,00 €	6 640,00 €	0,01%		6 640,00 €
13-1328-Autres	100 000,00 €	0,00 €	0,00%	-100,00%	-100 000,00 €
13-13248-Autres communes	300 000,00 €	300 000,00 €	0,48%	0,00%	0,00 €
Réseaux	400 000,00 €	300 000,00 €	0,48%	-25,00%	-100 000,00 €
13-13258-Autres groupements	0,00 €		0,00%		0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00%		0,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	1 036 779,13 €	869 093,40 €	1,39%	-16,17%	-167 685,73 €
Energie	207 600,00 €	8 680,00 €	0,01%	-95,82%	-198 920,00 €
Informatique	45 000,00 €	179 000,00 €	0,29%	297,78%	134 000,00 €
Nouveau siège social : Frais d'études	784 179,13 €	681 413,40 €	1,09%	-13,10%	-102 765,73 €
204 - Subventions d'équipement versées	1 412 140,25 €	1 352 830,27 €	2,16%	-4,20%	-59 309,98 €
Energie	1 132 141,78 €	994 839,44 €	1,59%	-12,13%	-137 302,34 €
IRVE	52 832,71 €	40 000,00 €	0,06%	-24,29%	-12 832,71 €
Réseaux	227 165,76 €	317 990,83 €	0,51%	39,98%	90 825,07 €
21 - Immobilisations corporelles	1 080 960,52 €	1 089 660,00 €	1,74%	0,80%	8 699,48 €
Energie	5 000,00 €	17 000,00 €	0,03%	240,00%	12 000,00 €
IRVE		6 000,00 €	0,01%		6 000,00 €
Communication	4 000,00 €	8 000,00 €	0,01%	100,00%	4 000,00 €
Informatique	85 000,00 €	112 000,00 €	0,18%	31,76%	27 000,00 €
Moyens Généraux	425 300,52 €	385 000,00 €	0,62%	-9,48%	-40 300,52 €
Nouveau siège social : Acquisition du terrain	561 660,00 €	561 660,00 €	0,90%	0,00%	0,00 €
23 - Immobilisations en cours	54 063 173,51 €	49 535 971,17 €	79,23%	-8,37%	-4 527 202,34 €
Réseaux	54 063 173,51 €	49 403 851,17 €	79,02%	-8,62%	-4 659 322,34 €
Nouveau siège social : Maitrise d'œuvre		132 120,00 €	0,21%		132 120,00 €
26 - Participations et créances rattachées à des participations	800 000,00 €	0,00 €	0,00%	-100,00%	-800 000,00 €
45811 - Opérations sous mandats	4 515 038,10 €	4 984 115,70 €	7,97%	10,39%	469 077,60 €
Energie	2 811 279,74 €	2 002 456,00 €	3,20%	-28,77%	-808 823,74 €
IRVE	253 597,03 €	192 000,00 €	0,31%	-24,29%	-61 597,03 €
Réseaux	1 450 161,33 €	2 789 659,70 €	4,46%	92,37%	1 339 498,37 €
DÉPENSES ORDRE D'INVESTISSEMENT	9 322 667,95 €	4 385 064,94 €	7,01%	-52,96%	-4 937 603,01 €
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	50 000,00 €	0,08%		50 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	784 179,13 €	729 473,40 €	1,17%	-6,98%	-54 705,73 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	8 538 488,82 €	3 605 591,54 €	5,77%	-57,77%	-4 932 897,28 €

Dépenses d'investissement en baisse notamment grâce à une gestion plus fine des restes à réaliser (- 13,92% et une baisse totale de - 10,10 M€) pour un total de 62,52 M€.

De BP à BP pour les nouvelles opérations la baisse est de - 4,355 M€ et de - 5,752 M€ pour les restes à réaliser 2025.

Les variations par chapitres sont :

- **Chap.20 Immobilisations incorporelles** pour 869 K€ : (- 16,17%) soit une baisse de 167 K€. Cela concerne surtout deux postes de dépenses à savoir :
 - L'acquisition de logiciels métier avec notamment la prévision de changement des logiciels finances et RH ainsi que la mise en place d'un logiciel de gestion des Assemblées pour 183 K€,
 - Les frais d'étude et de maitrise d'œuvre du futur siège pour 681 413 €.
- **Chap. 204 Subventions d'équipement versées** pour 1,352 M€ : (- 4,20%) pour une baisse de 59 K€. Cela tient compte :
 - Des subventions des AAP pour 994K€ (montant reconduit + 494K€ de RAR),
 - Des participations des communes et EPCI aux travaux réalisés sous mandat pour 357 K€.
- **Chap. 21 Immobilisations corporelles** pour 1,089 M€ (+ 0,80% et + 60 K€)
 - Aménagement intérieur des locaux en attente construction pour 35 000 €,
 - Acquisition du terrain du Siège social pour 561 660 €,
 - Equipements informatiques pour 112 000 €,
 - Renouvellement et verdissement de la flotte automobile 350 000 €.

- **Chap. 23 Travaux en cours** pour 49,535 M€ soit 79% des dépenses dédiées aux Travaux pour une baisse - 8,37% et 4,5 M€ en valeur. La répartition des travaux par type en incluant les RAR est la suivante :
 - Travaux réseau électrique (BT) : 14,214 M€,
 - Travaux sur réseau téléphonique (RT) : 6,247 M€,
 - Travaux d'éclairage public (EP) : 16,172 M€,
 - Travaux pour futur siège : 132 K€,
 - Travaux non affectés : 12,7 M€.
- **Chap. 26 Prise de participation au capital** 0 € : il n'est pas prévu de prise de capital cette année
- **Chap. 45811 Opérations sous mandats** pour 4,984 M€ : (+10,39%) pour une croissance de 469 K€
 - Travaux réseaux pour 2,789 M€ dont EP, RT, Signalisation lumineuse tricolore (SLT), l'éclairage des stades (ES),
 - Télégestion - Photovoltaïque - Réseaux chaleur (MOA déléguée ou EPCI) pour 2 M€.

3. Budget annexe mobilité durable

À la suite de la mise en place de la tarification au 1^{er} janvier 2020 du service de recharge des véhicules électriques et hybrides, les dépenses et recettes doivent être individualisées dans un budget rattaché.

Les dépenses et recettes sont inscrites HT.

3.1. Section de fonctionnement

BP 2026 BUDGET ANNEXE MOBILITE						
FONCTIONNEMENT	DEPENSES		BP 2025	BP 2026	EVOLUTION 25/26	
		011 - Charges à caractère général	815 344,72 €	508 500,00 €	- 306 844,72 €	-38%
		012 - Charges de personnel et frais assimilés	75 000,00 €	70 054,69 €	- 4 945,31 €	-7%
		023 - Virement à la section d'investissement	35 158,63 €	93 417,97 €	58 259,34 €	166%
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	30 000,00 €	175 000,00 €	145 000,00 €	483%
		65 - Autres charges de gestion courante	137 844,45 €	100,00 €	- 137 744,45 €	-100%
	TOTAL DEPENSES		1 093 347,80 €	847 072,66 €	- 246 275,14 €	-23%
	RECETTES	002 - Résultat d'exploitation reporté	408 082,80 €	134 456,66 €	- 273 626,14 €	-67%
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	65 110,00 €	173 000,00 €	107 890,00 €	166%
		70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	560 000,00 €	400 000,00 €	- 160 000,00 €	-29%
		74 - Subventions d'exploitation	60 155,00 €	139 616,00 €	79 461,00 €	132%
TOTAL RECETTES		1 093 347,80 €	847 072,66 €	- 246 275,14 €	-23%	

Diminution des dépenses réelles de fonctionnement de 1 028 K€ à 578 K€ (hors virement investissement / amortissement / reversement budget principal) :

- Baisse du coût d'achat d'électricité estimée : - 306 K€
- Baisse des coûts de la maintenance préventive - 21 K€
- Pas de remboursement prévu de l'avance au BG en 2026

Diminution des recettes réelles prévisibles à iso consommation

- Baisse du produit de vente estimée : - 160 K€
- Subvention d'équilibre du BG estimée à 62 000 €

Abondement cumulé du budget principal total : 750 K€ depuis 2020

3.2. Section d'investissement

BP 2026 BUDGET ANNEXE MOBILITE					
INVESTISSEMENT	DEPENSES		BP 2025	BP 2026	EVOLUTION 25/26
		001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	176 850,73 €	7 827,90 €	- 169 022,83 € -96%
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	65 110,00 €	173 000,00 €	107 890,00 € 166%
		21 - Immobilisations corporelles	191 500,00 €	240 415,07 €	48 915,07 € 26%
		TOTAL DEPENSES	433 460,73 €	421 242,97 €	- 12 217,76 € -3%
	RECETTES	021 - Virement de la section d'exploitation	35 158,63 €	93 417,97 €	58 259,34 € 166%
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	137 844,45 €	175 000,00 €	37 155,55 € 27%
		13 - Subventions d'investissement	260 457,65 €	152 825,00 €	- 107 632,65 € -41%
		TOTAL RECETTES	433 460,73 €	421 242,97 €	- 12 217,76 € -3%

- **Déficit d'investissement en baisse** : 8 827 €
- **Augmentation des dépenses d'investissement à 240 K€ (+ 48 K€)** : implantation maîtrisée avec SDIRVE et initiatives privées.
- **Diminution des recettes** : moins fonds FACé en 2026 mais remplacé en partie par le fonds AVENIR

4. Budget annexe ENR (hors amortissements)

À la suite de la mise place de l'activité ENR, les dépenses et recettes doivent être individualisées dans un budget rattaché et cela depuis le 7 juillet 2020.
Les dépenses et recettes sont inscrites HT.

4.1. Section de fonctionnement

BP 2026 BUDGET ANNEXE ENR					
FONCTIONNEMENT	DEPENSES		BP 2025	BP 2026	EVOLUTION 25/26
		011 - Charges à caractère général	36 400,00 €	43 194,02 €	6 794,02 € 19%
		012 - Charges de personnel et frais assimilés	25 000,00 €	6 705,07 €	- 18 294,93 € -73%
		023 - Virement à la section d'investissement	341 993,04 €	176 000,00 €	- 165 993,04 € -49%
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 606,96 €	70 000,00 €	67 393,04 € 2585%
		022 - Dépenses imprévues	10 000,00 €		-100%
		65 - Autres charges de gestion courante	- €	128 100,00 €	128 100,00 €
		67- Charges exceptionnelles	500 000,00 €		- 500 000,00 € -100%
		TOTAL DEPENSES	916 000,00 €	423 999,09 €	- 482 000,91 € -54%
	RECETTES	002 - Résultat d'exploitation reporté	855 748,12 €	337 999,09 €	- 517 749,03 € -61%
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	35 391,22 €	46 000,00 €	10 608,78 € 30%
		70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	24 860,66 €	40 000,00 €	15 139,34 € 61%
		TOTAL RECETTES	916 000,00 €	423 999,09 €	- 492 000,91 € -54%

- **Diminution du virement à la section d'investissement** pour financement des travaux
- **Reversement d'une partie de l'abondement vers le budget principal** 500 K€ sur 2025 et 128 100 € prévu en 2026.

4.2. Section d'investissement

BP 2026 BUDGET ANNEXE ENR					
INVESTISSEMENT			BP 2025	BP 2026	EVOLUTION 25/26
	DEPENSES	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	312 583,60 €	73 417,86 €	- 239 165,74 € -77%
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	35 391,22 €	46 000,00 €	10 608,78 € 30%
		20 - Immobilisations incorporelles	50 000,00 €	- €	- 50 000,00 € -100%
		21 - Immobilisations corporelles	35 138,12 €	50 000,00 €	14 861,88 € 42%
		23 - Immobilisations en cours	259 208,78 €	150 000,00 €	- 109 208,78 € -42%
		TOTAL DEPENSES	692 321,72 €	319 417,86 €	- 372 903,86 € -54%
	RECETTES	021 - Virement de la section d'exploitation	341 993,04 €	176 000,00 €	- 165 993,04 € -49%
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 606,96 €	70 000,00 €	67 393,04 € 2585%
		10 - Dotations, fonds divers et réserves	94 496,21 €	73 417,86 €	- 21 078,35 € -22%
		13 - Subventions d'investissement	253 225,51 €		- 253 225,51 € -100%
		TOTAL RECETTES	692 321,72 €	319 417,86 €	- 372 903,86 € -54%

- Diminution des dépenses d'équipement qui passent 344 K€ en 2025 à 200 K€ en 2026 faute de nouveaux projets.



SYNDICAT d'ÉNERGIE de l'OISE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTES ADMINISTRATIFS 2025

Table des matières

1. Budget principal.....	2
1.1. Section de fonctionnement.....	3
1.1.1. Recettes.....	3
1.1.2. Dépenses	6
1.1.3. Bilan de la section de fonctionnement	8
1.2. Section d'investissement	8
1.2.1. Recettes.....	8
1.2.2. Dépenses	10
1.2.3. Bilan de la section d'investissement.....	13
1.3. Résultat	13
2. Budget annexe mobilité durable.....	15
2.1. Section de fonctionnement.....	15
2.2. Section d'investissement	16
2.3. Résultat	16
3. Budget annexe énergies renouvelables	17
3.1. Section de fonctionnement.....	17
3.2. Section d'investissement	17
3.3. Résultat	18

1. Budget principal

La présentation « brute » des évolutions fait ressortir une augmentation des recettes tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les dépenses restent stables en fonctionnement et augmentent moins vite que les recettes en investissement.

✓ En fonctionnement 2025 / 2024

On enregistre une augmentation des recettes (Remboursement budget annexe EnR, augmentation CEE et hausse de la TCFE).

	2024	2025	Δ	
Dépenses	4,31 M€	4,26 M€	- 0,05 M€	
Recettes	10,12 M€	11,14 M€	+ 1,01 M€	Reversement budget annexe EnR (+0,5 M€) Augmentation CEE (+0,2 M€) Hausse de la TCFE (hors régul versement taxe) (+0,17 M€)

✓ En investissement 2025 / 2024

On constate la poursuite du dynamisme des investissements en 2025.

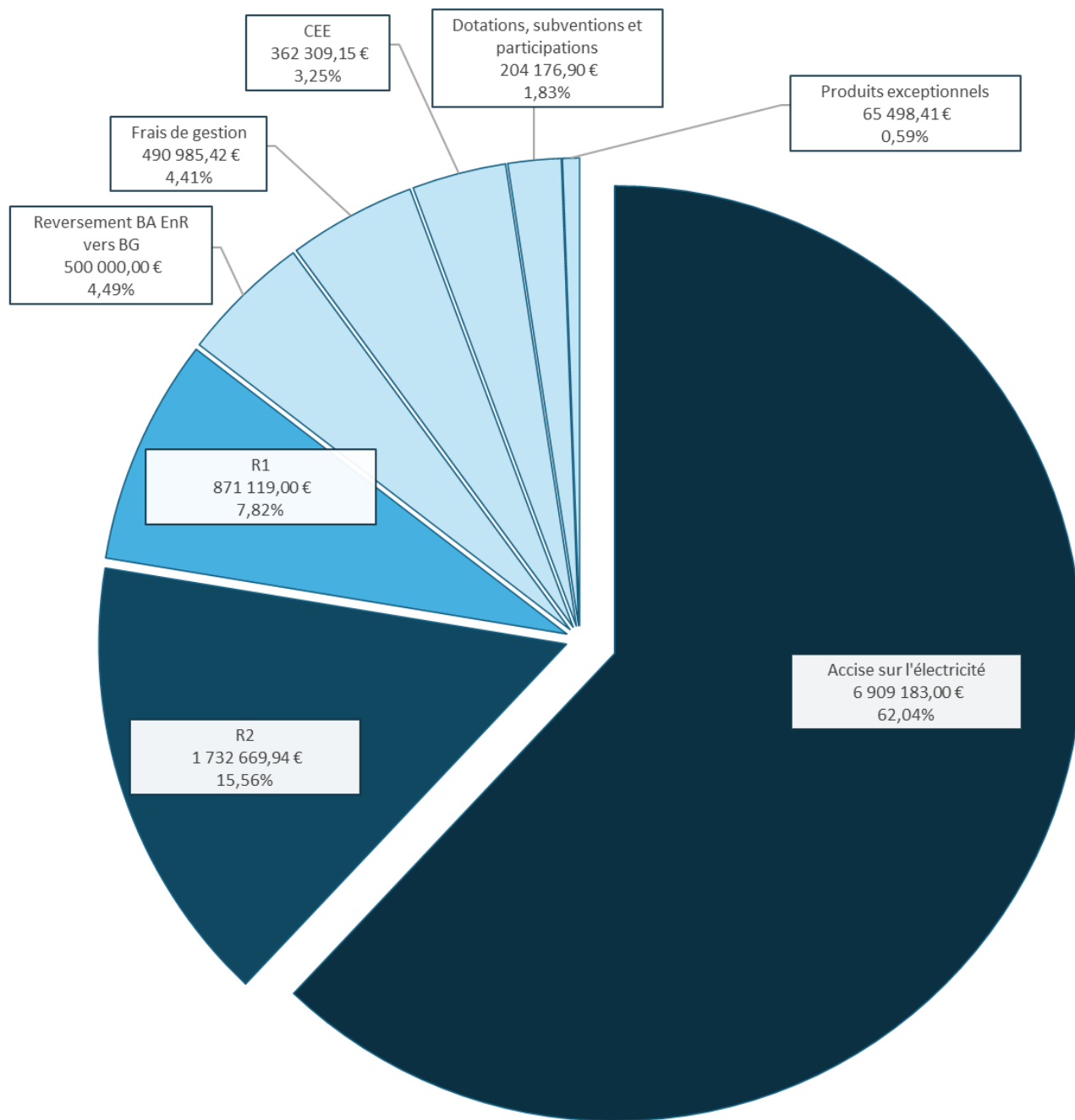
	2024	2025	Δ	
Dépenses	27,01 M€	28,47 M€	+ 1,45 M€	Participation SEM (+0,75 M€)
Recettes	28,03 M€	33,40 M€	+ 5,37 M€	Augmentation 1068 (+1,25 M€) Augmentation participations (+2,54 M€) Augmentation Subv. FACE / Art.8 / PCT (+1,39 M€)

1.1. Section de fonctionnement

1.1.1. Recettes

La TCFE (1^{re} source de recettes avec 6,9 M€) et la R2 (1,7 M€) constituent les fonds propres du SE60 et contribuent au financement des travaux.

La R1 (871 K€) et le financement de l'ingénierie par des recettes de services (491 K€) participent au financement des frais de personnel.



Recettes de fonctionnement : 11 135 941,82 €

Hausse des recettes à 10,9 M€ (+ 9,19%) hors régularisation TCFE et écritures d'ordre.

- Augmentation de la TCFE de 169 k€ hors régularisation (+ 260 K€ avec régul.)
- Légère hausse des redevances Enedis R1 + R2 (+ 62 K€) = 23 % des recettes

	Liquidés 2024	Liquidés 2025	% du Budget	% Evolut°	Montant Evolution
RECETTES FONCTIONNEMENT	10 124 434,07 €	11 135 941,82 €	100,00%	9,99%	1 011 507,75 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	266 256,30 €	459 888,04 €	4,13%	72,72%	193 631,74 €
73 - Impôts et taxes	6 648 707,89 €	6 909 183,00 €	62,04%	3,92%	260 475,11 €
Taxe sur la consommation finale d'électricité	6 648 707,89 €	6 909 183,00 €	62,04%	3,92%	260 475,11 €
74 - Dotations, subventions et participations	436 334,52 €	204 176,90 €	1,83%	-53,21%	-232 157,62 €
Participations Régions	43 535,08 €	0,00 €	0,00%	-100,00%	-43 535,08 €
Autres subventions et participations	206 442,43 €	111 103,61 €	1,00%	-46,18%	-95 338,82 €
ADEME	132 705,52 €	74 068,63 €	0,67%	-44,19%	-58 636,89 €
Commune membres du GFP	52 879,62 €	18 787,65 €	0,17%	-64,47%	-34 091,97 €
FCTVA	771,87 €	217,01 €	0,00%	-71,89%	-554,86 €
75 - Autres produits de gestion courante	2 742 865,62 €	3 486 874,34 €	31,31%	27,13%	744 008,72 €
R1	856 860,00 €	871 119,00 €	7,82%	1,66%	14 259,00 €
R2	1 684 826,71 €	1 732 669,94 €	15,56%	2,84%	47 843,23 €
Vente de câble déposé	24 352,50 €	17 718,05 €	0,16%	-27,24%	-6 634,45 €
CEE EP	142 436,64 €	362 309,15 €	3,25%	154,37%	219 872,51 €
CEE Energie	15 456,63 €	0,00 €	0,00%	-100,00%	-15 456,63 €
Reversement BA EnR au BG	0,00 €	500 000,00 €	4,49%		500 000,00 €
Autres	18 933,14 €	3 058,20 €	0,03%	-83,85%	-15 874,94 €
76 - Produits financiers (parts sociales, OAT)	248,20 €	151,10 €	0,00%	-39,12%	-97,10 €
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	65 498,41 €	0,59%		65 498,41 €
Cession	0,00 €	1 200,00 €	0,01%		1 200,00 €
Mandats annulés sur exercices antérieurs	0,00 €	64 298,41 €	0,58%		64 298,41 €
78 - Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €	0,00 €	0,00%		0,00 €
013 - Atténuations de charges	30 021,54 €	10 170,03 €	0,09%	-66,12%	-19 851,51 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00%		0,00 €
Régul TCFE années antérieures	113 329,89 €	204 726,00 €			
TCFE de l'année	6 535 378,00 €	6 704 457,00 €		2,59%	169 079,00 €
Recettes hors 042 et régul TCFE	10 011 104,18 €	10 931 215,82 €		9,19%	920 111,64 €

Des recettes de fonctionnement en hausse : + 9,99% (+ 1,01 M€)

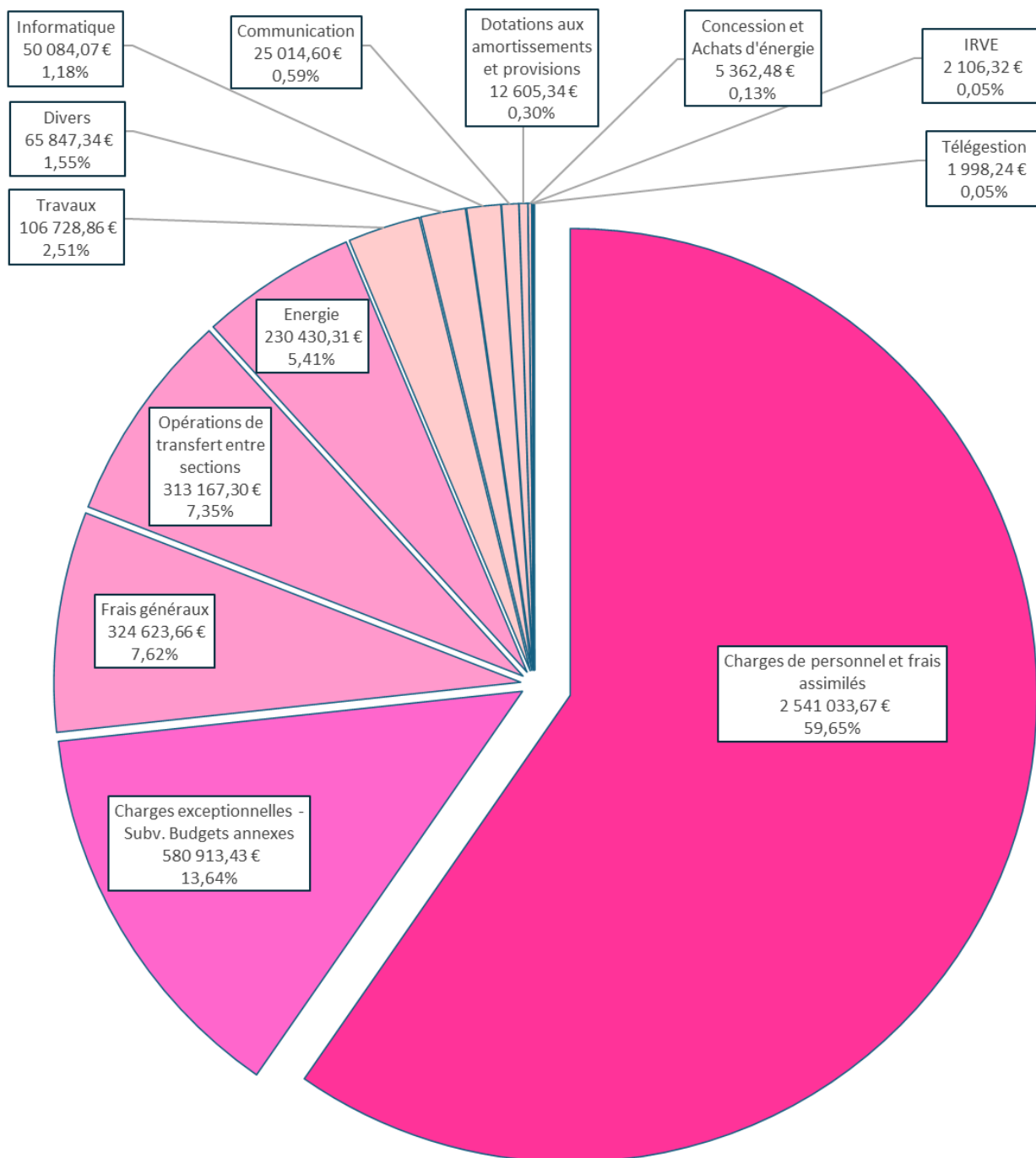
En hausse hors écritures d'ordre et régul. TCFE : + 9,19 % (+ 0,9 M€)

- **Chap. 70 Produits des services, du domaine et ventes diverse hausse de 72,72% pour 193 631,74 €**
 - Frais de gestion en fonctionnement des opérations pour compte de tiers (Signalisation tricolore, Eclairage de stade, IRVE, Télégestion...) qui augmentent de 17 742 €
 - Frais de gestion d'achat de gaz et d'électricité dans le cadre du groupement de commande (+106 298,43 €)
 - Remboursement de frais de personnel par les budgets annexes + 70 101,21 €
- **Chap. 731 Fiscalité locale (Accise) croît de 3,93% pour + 260 475,11€**
- **Chap. 74 Dotations, subventions et participations décroît de -53,21% pour une baisse -232 157,62€**
Cette baisse s'explique par :
 - Baisse des recettes liées à l'Energie (ACTEE Lum'Acte, Chêne, Eff'ACTE)
 - Baisse des recettes de l'ADEME
 - Baisse des participations des communes
- **Chap.75 Autres produits de gestion courante augmente de 27.13% pour + 744 008,72 €**
 - Augmentation des redevances versées par Enedis :
 - R2 pour 47 843,23 €
 - R1 électricité 14 259 €
 - CEE perçus sur EP (+ 219 872,51 €)
- **Chap.77 Produits exceptionnels s'élève à 65 498,41 €**
 - Une cession de 1 200 €
 - Des mandats annulés sur exercices antérieurs pour 64 298,41 €

1.1.2. Dépenses

Les dépenses de personnel (chapitre 012) constituent le 1^{er} poste de dépenses (2,5 M€)

Les charges à caractère général (chapitre 011) représentent le second poste (746 K€)



Dépenses de fonctionnement : 4 259 915,62 €

Excédent de fonctionnement 2025 : 6 876 026,20 €

Excédent de fonctionnement 2024 : 5 811 255,91 €

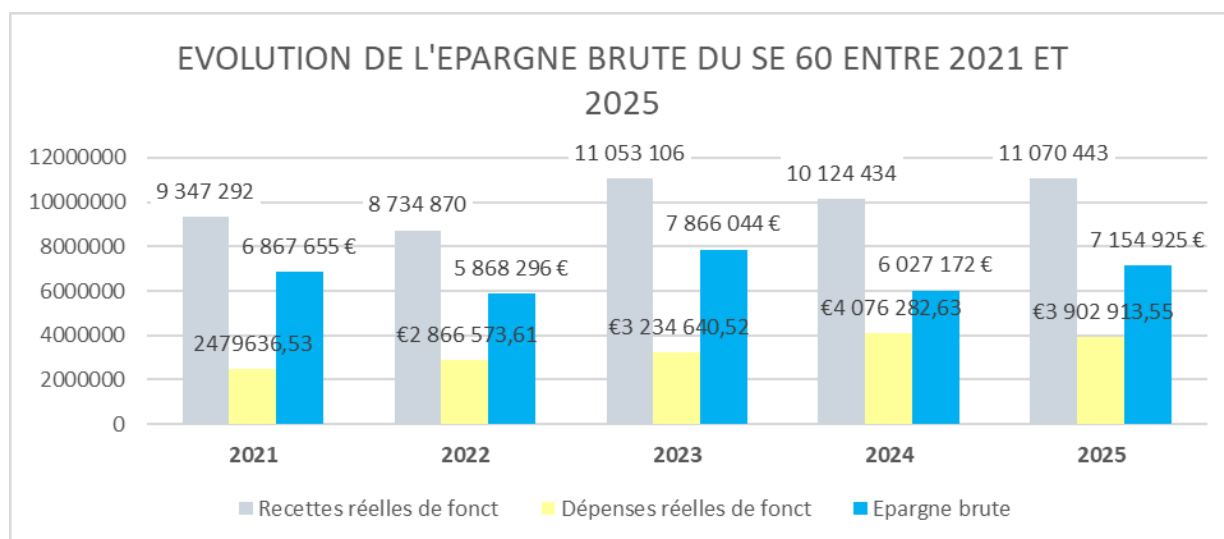
Augmentation de l'excédent de 1 M€ (dont 0,5 M€ reversé par le BA EnR)

Légère hausse des dépenses de fonctionnement à 3,9 M€ (+ 1,19%) hors écriture de transfert et subvention BA.

	CA 2025				
	Liquidés 2024	Liquidés 2025	% du Budget	% Evolut°	Montant Evolution
DEPENSES FONCTIONNEMENT	4 313 178,16 €	4 259 915,62 €	100,00%	-1,23%	-53 262,54 €
011 - Charges à caractère général	1 225 704,52 €	746 348,54 €	17,52%	-39,11%	-479 355,98 €
Frais Généraux	416 075,99 €	324 623,66 €	7,62%	-21,98%	-91 452,33 €
Energie	312 951,58 €	230 430,31 €	5,41%	-26,37%	-82 521,27 €
Réseaux	334 144,66 €	106 728,86 €	2,51%	-68,06%	-227 415,80 €
Concession et Achat d'Energie	30 060,84 €	5 362,48 €	0,13%	-82,16%	-24 698,36 €
IRVE	0,00 €	2 106,32 €	0,05%		2 106,32 €
Télégestion	0,00 €	1 998,24 €	0,05%		1 998,24 €
Informatique	44 201,53 €	50 084,07 €	1,18%	13,31%	5 882,54 €
Communication	88 269,92 €	25 014,60 €	0,59%	-71,66%	-63 255,32 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 311 458,96 €	2 541 033,67 €	59,65%	9,93%	229 574,71 €
014 - Atténuations de produits	0,00 €	0,00 €	0,00%		0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	539 119,15 €	615 531,34 €	14,45%	14,17%	76 412,19 €
Reversement TCFE	277 407,00 €	549 684,00 €	12,90%	98,15%	272 277,00 €
Subvention budgets annexes	200 000,00 €	0,00 €	0,00%	-100,00%	-200 000,00 €
Elus	58 047,39 €	58 040,16 €	1,36%	-0,01%	-7,23 €
Autres	3 664,76 €	7 807,18 €	0,18%	113,03%	4 142,42 €
66 - Charges financières (intérêt emprunt, ICNE)	0,00 €	0,00 €	0,00%		0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	2 904,47 €	31 229,43 €	0,73%	975,22%	28 324,96 €
68 - Dotations aux amortissements et provisions	20 979,00 €	12 605,34 €	0,30%	-39,91%	-8 373,66 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	213 012,06 €	313 167,30 €	7,35%	47,02%	100 155,24 €
Dépenses hors 042 et subvention budgets annexes	3 900 166,10 €	3 946 748,32 €		1,19%	46 582,22 €

- **Chap. 011 Charges de gestion courante 0,746 M€** : soit - 39,11% pour une diminution de - 479 k€
 - Les services supports (MG, Communication et Informatique) sont en repli de 149 K€ (- 27,13%)
 - Les dépenses d'études (art. 617) des services opérationnels diminuent également de 330 K€ (-48,81%)
- **Chap. 012/ Charges de personnel 2,541 M€** : (+ 9,93 %) pour un total supplémentaire de + 229 k€
 - Les créations de postes et les recrutements de 1^{er} semestre (Directeur Ressources, Responsable Finances, Responsable RH, Chargé des Assemblées, Chargée des Marchés publics, Directrice Concessions Energies notamment).
 - Impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et de l'effet de noria inversé,
 - Une politique salariale volontariste (mutuelle et prévoyance).
- **Chap. 65 Autres charges de gestion courante 615 K€** : (+14.17%) soit une augmentation de + 76 K€
 - Reversement TCFE partiel (Lagny-le-Sec reporté en 2026 : 23 539 €)
 - Aucune subvention versée aux BA
- **Chap. 67 Charges exceptionnelles 31K€** : (+975%) soit 28 324,96 € de plus pour les titres annulés sur exercice antérieur.
- **Chap. 68 Dotation amortissements et provisions 12 K€** : (-39,91%) soit - 8 K€. Il s'agit de provisions pour risque des provisions légales.

1.1.3. Bilan de la section de fonctionnement



En 2025, la situation de la section de fonctionnement s'est globalement améliorée, portée par des recettes qui demeurent dynamiques, malgré une progression marquée de la masse salariale. Le ratio d'épargne brute s'est renforcé, ne confirmant pas pour l'instant la baisse observée en 2024.

Cependant, cette amélioration ne doit pas masquer la nécessité de rester vigilant. Plusieurs facteurs favorables en 2025 pourraient en effet se détériorer dans les années à venir, notamment :

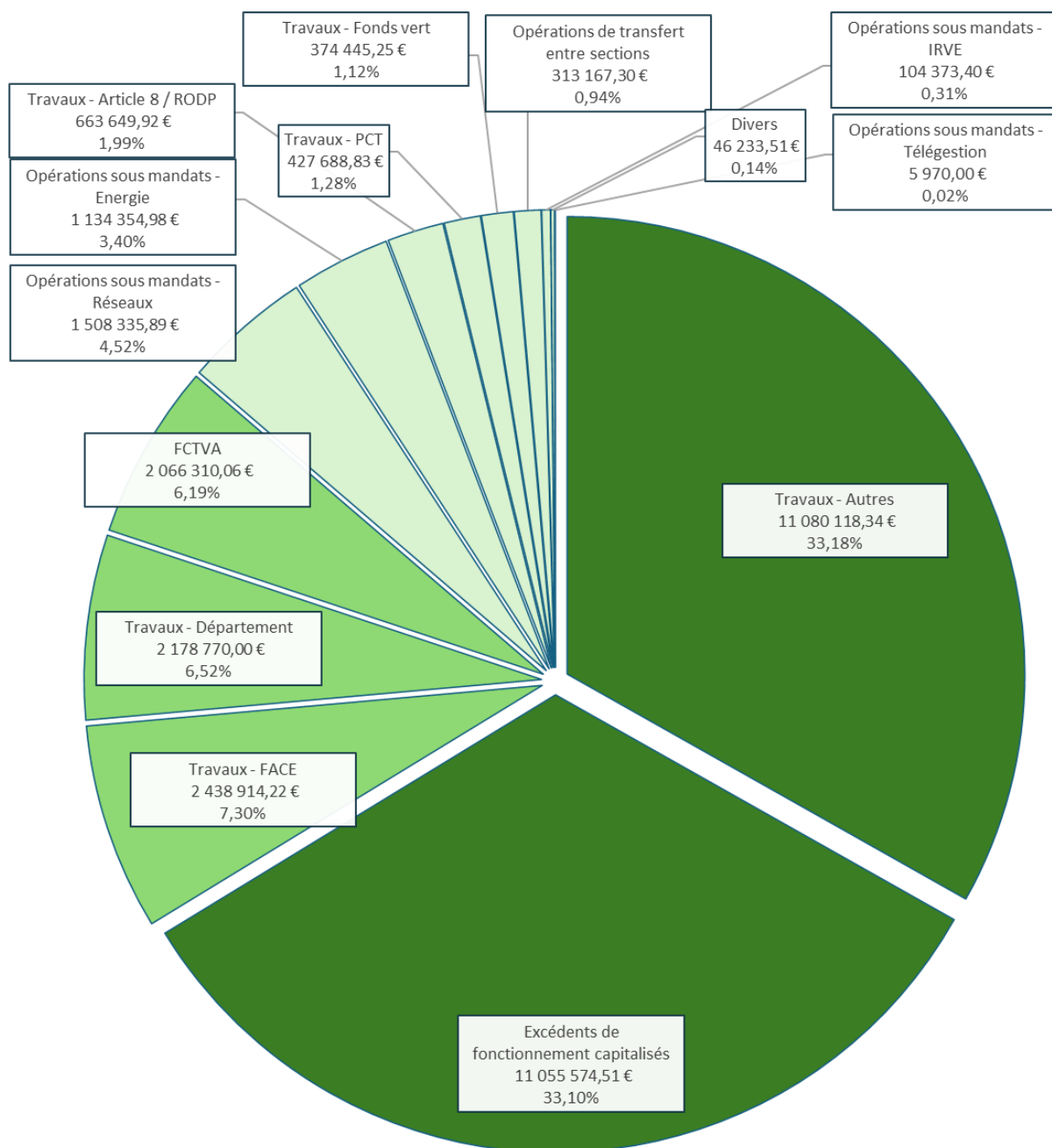
- La diminution annoncée de l'Accise, conséquence de la baisse de la consommation électrique des usagers ;
- La hausse continue de la masse salariale, qui constitue une dépense structurelle difficile à maîtriser ;
- L'augmentation inévitable des frais de siège liée à la construction d'un nouveau bâtiment démonstrateur, doublant la superficie actuelle et présentant des coûts de maintenance potentiellement plus élevés ;
- Le recul progressif des financements apportés par les partenaires.

1.2. Section d'investissement

1.2.1. Recettes

En 2025, les recettes atteignent 22 M€, en progression de 22,31 %, hors 1068 et écritures d'ordre. L'origine du financement des travaux se répartit comme suit :

- **Communes : 33,18 %**
- **Subventions : 18,22 %, dont :**
 - FACé : 7,30 %
 - Conseil départemental de l'Oise : 6,52 %
 - Art. 8 et PCT : 3,27 %
 - Fonds vert : 1,12 %
- **FCTVA : 6,19 %**
- **SE60 : 33,18 %**



Recettes d'investissement : 33 397 906,21 €

En 2025, **1,2 M€** ont été prélevés sur les **fonds propres** afin de contribuer au financement des travaux, notamment pour soutenir les aides EP.

Parallèlement, **hors 1068 et écritures d'ordre**, les recettes d'investissement enregistrent une progression notable de **4 M€, soit +22,31 %**.

	CA 2025				
	Liquidés 2024	Liquidés 2025	% du Budget	% Evolut°	Montant Evolution
RECETTES INVESTISSEMENT	28 032 202,36 €	33 397 906,21 €	100,00%	19,14%	5 365 703,85 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	11 730 586,76 €	13 121 884,57 €	39,29%	11,86%	1 391 297,81 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	9 808 617,32 €	11 055 574,51 €	33,10%	12,71%	1 246 957,19 €
FCTVA - Réseaux	1 889 268,84 €	2 053 571,44 €	6,15%	8,70%	164 302,60 €
FCTVA - Moyens Généraux	32 700,60 €	12 738,62 €	0,04%	-61,04%	-19 961,98 €
13 - Subventions d'investissement	13 630 101,39 €	17 163 586,56 €	51,39%	25,92%	3 533 485,17 €
Réseaux - Département	2 384 590,00 €	2 178 770,00 €	6,52%	-8,63%	-205 820,00 €
Réseaux - FACE	1 316 371,60 €	2 438 914,22 €	7,30%	85,28%	1 122 542,62 €
Réseaux - PCT	383 626,54 €	427 688,83 €	1,28%	11,49%	44 062,29 €
Réseaux - Article 8 / RODP	437 961,12 €	663 649,92 €	1,99%	51,53%	225 688,80 €
Réseaux - Fonds Vert	566 796,33 €	374 445,25 €	1,12%	-33,94%	-192 351,08 €
Réseaux - Autres (communes -particuliers - SCI - Orange ...)	8 538 423,80 €	11 080 118,34 €	33,18%	29,77%	2 541 694,54 €
Energie - ACTEE	2 332,00 €	0,00 €	0,00%	-100,00%	-2 332,00 €
IRVE - Département	0,00 €	0,00 €	0,00%		0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00%		0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00%		0,00 €
23 - Immobilisations en cours	63 946,57 €	46 233,51 €	0,14%	-27,70%	-17 713,06 €
Réseaux	63 946,57 €	46 233,51 €	0,14%	-27,70%	-17 713,06 €
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00%		0,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	213 012,06 €	313 167,30 €	0,94%	47,02%	100 155,24 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00%		0,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	0,00%		0,00 €
45811 - Opérations sous mandats	55 021,18 €	0,00 €	0,00%	-100,00%	-55 021,18 €
45822 - Opérations sous mandats	2 339 534,40 €	2 753 034,27 €	8,24%	17,67%	413 499,87 €
Energie	828 088,56 €	1 134 354,98 €	3,40%	36,98%	306 266,42 €
IRVE	24 179,57 €	104 373,40 €	0,31%	331,66%	80 193,83 €
Réseaux	1 487 266,27 €	1 508 335,89 €	4,52%	1,42%	21 069,62 €
Télégestion	0,00 €	5 970,00 €	0,02%		5 970,00 €
Recettes hors 1068 et écritures d'ordre	18 010 572,98 €	22 029 164,40 €		22,31%	4 018 591,42 €

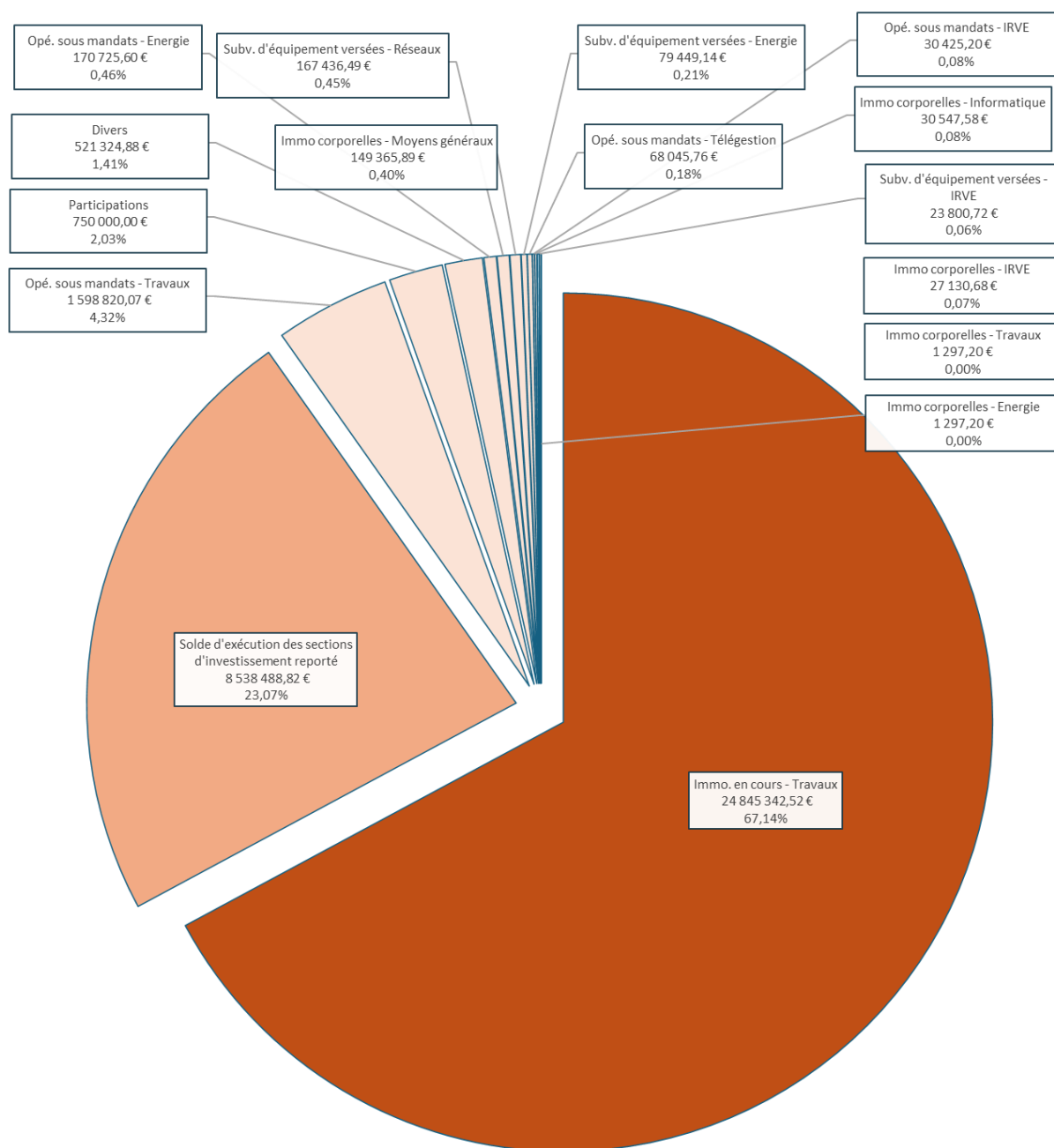
- **Chap. 10 Dotations, fonds divers et réserves** : (+11,86%) soit une hausse de +1,3 M€
 - Augmentation de la couverture du besoin de financement (de 9,8 M€ à 11 M€),
 - FCTVA : en hausse de 164 K€ (correspond aux travaux EP payés en 2024)
- **Chap. 13 Subventions d'investissement / Participations liées aux Travaux Réseaux** : (+ 25,92%) soit une augmentation de +3,5 M€
 - Maintien des attributions de subvention du Département de l'Oise à un niveau élevé (2,1 M€),
 - Augmentation recettes FACé (+ 1,1 M€),
 - Augmentation PCT (+ 44 K€) et Article 8 (+ 226 K€),
 - Diminution Fonds Vert travaux d'éclairage public (- 192 K€),
- **Chap. 45822 Opérations sous mandats** : (+ 17,67%) soit une augmentation de + 413 K€
 - Recettes Energie (+ 306 K€), sur travaux photovoltaïque (piscines de Grandvilliers et Trie Château),
 - Recettes IRVE (+ 80 k€), bornes dédiées collectivités (Clermont et Andeville),
 - Recettes Réseaux (+ 21 K€), travaux Signalisation Lumineuse Tricolore et éclairage de stade.

1.2.2. Dépenses

En 2025, les **dépenses d'investissement s'élèvent à 28,4 M€**, en hausse de **5,39 %**, hors report du déficit de l'exercice précédent et hors écritures d'ordre. Cette progression représente **1,4 M€ de travaux supplémentaires**.

Les deux principaux postes de dépenses sont les suivants :

- **Immobilisations en cours**, correspondant aux travaux réalisés en maîtrise d'œuvre : **24,8 M€** ;
- **Opérations de travaux sous mandat** : **1,8 M€**.



Dépenses d'investissement : 37 003 497,75 €

Dépenses d'investissement en hausse : + 1.18 % (+432 K€)

	CA 2025				
	Liquidés 2024	Liquidés 2025	% du Budget	% Evolut°	Montant Evolution
DEPENSES INVESTISSEMENT	36 570 691,18 €	37 003 497,75 €	100,00%	1,18%	432 806,57 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	9 560 398,30 €	8 538 488,82 €	23,07%	-10,69%	-1 021 909,48 €
13 - Subventions d'investissement	135 713,20 €	213 694,59 €	0,58%	57,46%	77 981,39 €
Réseaux	135 713,20 €	213 694,59 €	0,58%	57,46%	77 981,39 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00%		0,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	20 545,84 €	307 630,29 €	0,83%	1397,29%	287 084,45 €
Réalisation du nouveau siège social	0,00 €	49 788,00 €	0,13%		49 788,00 €
Energie	6 132,00 €	228 932,17 €	0,62%	3633,40%	222 800,17 €
Télégestion	0,00 €	2 856,60 €	0,01%		2 856,60 €
Informatique	14 413,84 €	26 053,52 €	0,07%	80,75%	11 639,68 €
21 - Immobilisations corporelles	78 562,87 €	209 638,55 €	0,57%	166,84%	131 075,68 €
Energie	0,00 €	1 297,20 €	0,00%		1 297,20 €
Communication	0,00 €	0,00 €	0,00%		0,00 €
Informatique	6 426,84 €	30 547,58 €	0,08%	375,31%	24 120,74 €
Moyens Généraux	72 136,03 €	149 365,89 €	0,40%	107,06%	77 229,86 €
Réseaux	0,00 €	1 297,20 €	0,00%		1 297,20 €
IRVE	0,00 €	27 130,68 €			27 130,68 €
23 - Immobilisation en cours	24 180 371,35 €	24 845 342,52 €	67,14%	2,75%	664 971,17 €
Réseaux	24 180 371,35 €	24 845 342,52 €	67,14%	2,75%	664 971,17 €
26 - Participations et créances rattachées à des participations	46 000,00 €	750 000,00 €	2,03%	1530,43%	704 000,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00%		0,00 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00%		0,00 €
204 - Subvention d'équipement versées	408 762,82 €	270 686,35 €	0,73%	-33,78%	-138 076,47 €
Energie	179 979,77 €	79 449,14 €	0,21%	-55,86%	-100 530,63 €
IRVE	4 022,83 €	23 800,72 €	0,06%	491,64%	19 777,89 €
Réseaux	224 760,22 €	167 436,49 €	0,45%	-25,50%	-57 323,73 €
45811 - Opérations sous mandats	2 137 136,80 €	1 868 016,63 €	5,05%	-12,59%	-269 120,17 €
Energie	1 007 161,08 €	170 725,60 €	0,46%	-83,05%	-836 435,48 €
IRVE	23 775,70 €	30 425,20 €	0,08%	27,97%	6 649,50 €
Télégestion	0,00 €	68 045,76 €	0,18%		68 045,76 €
Réseaux	1 106 200,02 €	1 598 820,07 €	4,32%	44,53%	492 620,05 €
45822 - Opérations sous mandats	3 200,00 €	0,00 €	0,00%	-100,00%	-3 200,00 €
Dépenses hors déficit N-1 et écritures d'ordre	27 010 292,88 €	28 465 008,93 €		5,39%	1 454 716,05 €

Les variations par chapitres sont :

- **Chap.20 Immobilisations incorporelles** pour 307 K€ : (+1397,29%) soit une augmentation de 287K€.
 - Cela concerne essentiellement l'acquisition du logiciel Lowit (Energie) pour 229 K€.
- **Chap. 204 Subventions d'équipement versées** pour 270 k€ : (-33,78%) pour une baisse de 138 K€.
- **Chap. 21 Immobilisations corporelles** pour 209 k€ (+166,84% et +131 K€)
- **Chap. 23 Travaux en cours** pour 24,845M€ de dépenses dédiées aux Travaux pour une augmentation 2,75% et 665 k€ en valeur.
- **Chap. 26 Prise de participation au capital** pour 750 K€
 - Seconde prise de participation au capital dans la SEM Energies Hauts de France
- **Chap. 45811 Opérations sous mandats** pour 1,868 M€ : (-12,59%) pour une baisse de 269 K€

1.2.3. Bilan de la section d'investissement

En 2025, les **recettes d'investissement progressent fortement**, atteignant 22 M€, soit +22,31 %, grâce à une hausse marquée des subventions, du FCTVA et des participations des communes et du SE60.

Parallèlement, **1,2 M€ de fonds propres** ont été mobilisés pour renforcer le financement des travaux, notamment les dispositifs EP.

Les **dépenses d'investissement s'élèvent à 28,4 M€**, en hausse de 5,39 %, principalement portées par les travaux en maîtrise d'œuvre et par les opérations sous mandat. Au total, l'exercice reflète une **dynamique d'investissement soutenue**, mais marquée par des besoins croissants en financement et une pression durable sur les dépenses de travaux.

1.3. Résultat

Le résultat de **11,8 M€** demeure confortable, mais appelle à un examen approfondi du bilan financier propre à chaque activité ainsi qu'à une prospective partagée entre la direction et le service finances.

Par ailleurs, **aucun endettement n'est à signaler**, confirmant une situation financière saine et maîtrisée.

	RECETTES	DEPENSES	Résultat 2025
Fonctionnement	11 135 941,82 €	4 259 915,62 €	6 876 026,20 €
Investissement	33 397 906,21 €	28 465 008,93 €	4 932 897,28 €
TOTAL	44 533 848,03 €	32 724 924,55 €	11 808 923,48 €
	Reste à percevoir	Reste à payer	
SOLDE Restes A Réaliser 2025	12 926 342,89 €	14 607 731,58 €	- 1 681 388,69 €
2024 MEMO	17 842 678,31 €	20 359 764,00 €	- 2 517 085,69 €

Augmentation du résultat 2025 / 2024 : + 1,5 M€ (en raison notamment d'une gestion plus fine des RAR)

Principal 2025	Résultat clôture 2024	1068 (2025)	Résultat clôture 2024 - 1068	Résultat exercice 2025	Résultat clôture 2025	Solde RAR	Résultat clôture 2025 RAR compris
Investissement	-8 538 488,82 €	11 055 574,51 €		4 932 897,28 €	-3 605 591,54 €	-1 681 388,69 €	-5 286 980,23 €
Fonctionnement	28 345 294,78 €		17 289 805,27 €	6 876 026,20 €	24 165 831,47 €		24 165 831,47 €
	19 806 805,96 €	11 055 574,51 €	17 289 805,27 €	11 808 923,48 €	20 560 239,93 €	-1 681 388,69 €	18 878 851,24 €

Résultat 2024 17 289 805,27 €

Différence 1 589 045,97 €

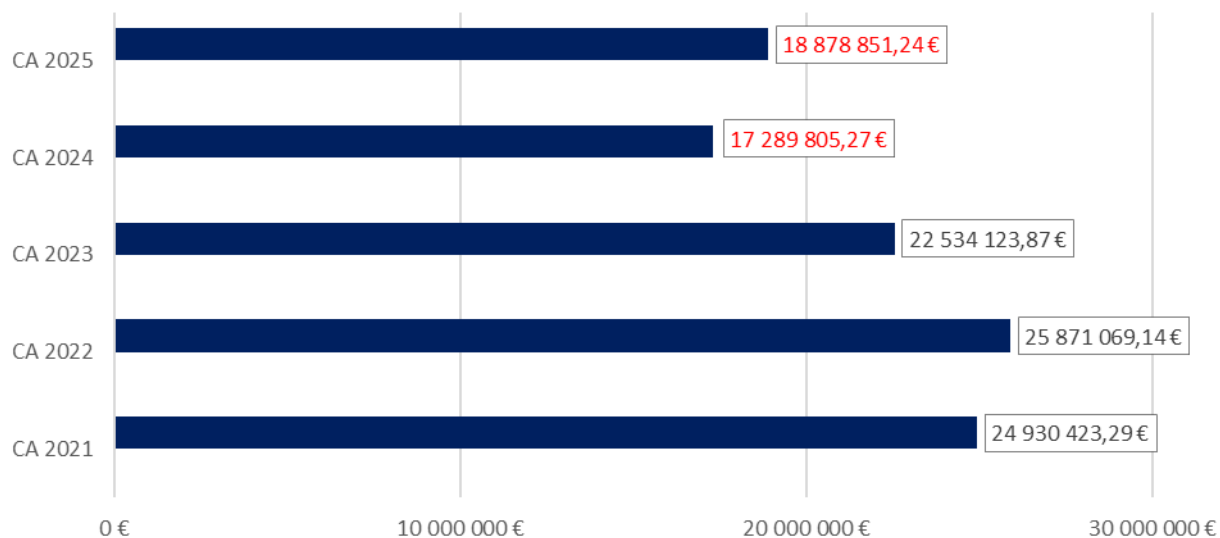
Besoin de financement 2025 :

5 286 980,23 €

Décision d'affectation en recette d'investissement (BP 2026) = couverture du déficit réel d'investissement	5 286 980,23 €
Report en recette de fonctionnement au compte 002 (BP 2026)	18 878 851,24 €

Néanmoins un point de vigilance est à observer : une baisse significative du matelas depuis 2023

Résultat de clôture avec RAR



2. Budget annexe mobilité durable

À la suite de la mise en place de la tarification au 1^{er} janvier 2020 du service de recharge des véhicules électriques et hybrides, les dépenses et recettes doivent être individualisées dans un budget rattaché.

Les dépenses et recettes sont inscrites HT.

2.1. Section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution	
Recettes	865 915,58 €	479 652,17 €	-386 263,41 €	-45%
- Recettes usagers	443 131,68 €	351 280,48 €	-91 851,20 €	-21%
- Participations communes / EPCI	58 869,87 €	60 157,54 €	1 287,67 €	2%
- Rabais, remises, ristournes sur énergie	0,00 €	3 104,15 €	3 104,15 €	
- Subvention budget principal	200 000,00 €	0,00 €	-200 000,00 €	-100%
- Remboursement frais électricité	99 086,36 €	0,00 €	-99 086,36 €	-100%
- Protocole transactionnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
- Remboursement assurances	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
- Apurement TVA	2,80 €	0,00 €	-2,80 €	-100%
- Amortissements	64 824,87 €	65 110,00 €	285,13 €	0%
Dépenses	831 993,94 €	753 278,31 €	-78 715,63 €	-9%
- Charges à caractère général	732 060,02 €	548 250,22 €	-183 809,80 €	-25%
- Supervision et astreinte	89 874,54 €	66 554,62 €	-23 319,92 €	-26%
- Maintenance, réparation et marquage	144 028,83 €	163 886,99 €	19 858,16 €	14%
- Badges	4 750,00 €	0,00 €	-4 750,00 €	-100%
- Assurance	5 946,99 €	7 425,46 €	1 478,47 €	25%
- Consommation d'énergie	483 314,74 €	310 383,15 €	-172 931,59 €	-36%
- Frais de communication	4 144,92 €	0,00 €	-4 144,92 €	-100%
- Remboursement de frais	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
- Frais de personnel	0,00 €	67 183,64 €	67 183,64 €	
- Titres annulés	10 514,47 €	0,00 €	-10 514,47 €	-100%
- Provisions	109,00 €	0,00 €	-109,00 €	-100%
- Amortissements	89 310,45 €	137 844,45 €	48 534,00 €	54%
Résultat de fonctionnement 2025 hors report n-1 :		-273 626,14 €		

Diminution des recettes de fonctionnement à 479 k€ (- 386 k€)

- Diminution des recettes usagers : - 91 k€
- Stabilité de la participation des collectivités : + 1,3 k€
- Remboursements frais électricité : - 99 k€
- Aucune subvention du budget principal : - 200 k€

Diminution des dépenses de fonctionnement à 753 k€ (- 78 k€)

- Baisse de la supervision et astreinte : - 23 k€
- Diminution du coût d'achat d'électricité : - 172 k€
- Hausse des frais de maintenance et réparation : + 19 k€
- Frais de personnel facturés en 2025 : + 67 k€

2.2. Section d'investissement

INVESTISSEMENT	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution	
Recettes	275 320,69 €	415 646,34 €	140 325,65 €	50,97%
- Participations communes / EPCI	33 905,47 €	73 927,94 €	40 022,47 €	118%
- Subventions (FACE/CDOise)	84 122,35 €	203 873,95 €	119 751,60 €	142%
- Amortissements	89 310,45 €	137 844,45 €	48 534,00 €	54%
- Excédent de fonctionnement (1068)	67 982,42 €	0,00 €	-67 982,42 €	-100%
Dépenses	305 459,00 €	246 623,51 €	-58 835,49 €	-19,26%
- Fourniture pose bornes	228 569,38 €	171 179,51 €	-57 389,87 €	-25%
- Raccordement bornes	12 064,75 €	10 334,00 €	-1 730,75 €	-14%
- Amortissements	64 824,87 €	65 110,00 €	285,13 €	0%
Excédent d'investissement 2025 sans reste à réaliser ni report n-1 :		169 022,83 €		

Hausse des recettes d'investissement à 415 k€ (+ 140 k€)

Baisse des dépenses d'investissement à 246 k€ (- 59 k€)

2.3. Résultat

Un excédent de 134 k€ dont 750 k€ avance du budget principal

MOB 2025	Résultat clôture 2024	1068 (2025)	Résultat clôture 2024 - 1068	Résultat exercice 2025	Résultat clôture 2025	Solde RAR	Résultat clôture 2025 RAR compris
Investissement	-176 850,73 €	0,00 €		169 022,83 €	-7 827,90 €	43 213,51 €	35 385,61 €
Fonctionnement	408 082,80 €		408 082,80 €	-273 626,14 €	134 456,66 €		134 456,66 €
	231 232,07 €	0,00 €	408 082,80 €	-104 603,31 €	126 628,76 €	43 213,51 €	169 842,27 €

Besoin de financement 2025 :

0,00 €

Décision d'affectation en recette d'investissement (BP 2026) = couverture du déficit réel d'investissement	0,00 €
Report en recette de fonctionnement au compte 002 (BP 2026)	134 456,66 €

Rappel des abondements du BG au BA depuis sa création : 750 000 €

3. Budget annexe énergies renouvelables

À la suite de la mise place de l'activité ENR, les dépenses et recettes doivent être individualisées dans un budget rattaché et cela depuis le 7 juillet 2020.

Les dépenses et recettes sont inscrites HT.

3.1. Section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution	
Recettes	37 024,46 €	95 578,73 €	58 554,27 €	158%
- Revente électricité	22 138,38 €	60 184,93 €	38 046,55 €	172%
- Subvention budget principal	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
- Apurement TVA	2,08 €	2,58 €	0,50 €	24%
- Amortissements	14 884,00 €	35 391,22 €	20 507,22 €	138%
Dépenses	14 865,90 €	539 909,90 €	525 044,00 €	3532%
- AMO	4 300,00 €	0,00 €	-4 300,00 €	-100%
- Bail emphytéotique	0,00 €	53,76 €	53,76 €	
- Assurance	3 613,43 €	4 853,41 €	1 239,98 €	34%
- Frais généraux (télégestion)	5 229,17 €	3 896,16 €	-1 333,01 €	-25%
- Maintenance	0,00 €	10 582,04 €	10 582,04 €	
- Frais de personnel	0,00 €	2 917,57 €	2 917,57 €	
- Partage des bénéfices d'exploitation	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	
- Remboursement budget principal	0,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	
- Apurement TVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
- Amortissements	1 723,30 €	2 606,96 €	883,66 €	51%
Résultat de fonctionnement 2025 hors report n-1 :		-444 331,17 €		

- **13 installations en service** : Andeville, Bailleul Sur Thérain, Clermont, Cormeilles, Ernemont-Boutavent, Fitz- James, Fontaine-Lavaganne, Le Mesnil en Thelle, Noyers-Saint-Martin, Rieux, Saint-Germer de Fly, Savignies et Valescourt.
- **Perception de recettes liées à la revente d'électricité** en hausse de 38 k€.
- **Frais d'exploitation** (télégestion, maintenance et assurance) en augmentation de 10,5 k€.
- **Reversement d'une partie de l'abondement vers le budget principal** à hauteur de 500 k€ sur 2025.

3.2. Section d'investissement

INVESTISSEMENT	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution	
Recettes	750 471,59 €	283 260,00 €	-467 211,59 €	-62%
- Subventions (DSIL/CDOise)	410 144,49 €	178 597,79 €	-231 546,70 €	-56%
- Résorption avance sur travaux	0,00 €	7 559,04 €	7 559,04 €	
- Amortissements	1 723,30 €	2 606,96 €	883,66 €	51%
- Excédent de fonctionnement (1068)	338 603,80 €	94 496,21 €	-244 107,59 €	-72%
Dépenses	501 433,22 €	44 094,26 €	-457 338,96 €	-91%
- Travaux	486 549,22 €	8 703,04 €	-477 846,18 €	-98%
- Amortissements	14 884,00 €	35 391,22 €	20 507,22 €	138%
Excédent d'investissement 2025 sans reste à réaliser ni report n-1 :		239 165,74 €		

- **Fin des travaux sur les 13 installations en service** : les dépenses d'équipement passent 486 k€ en 2024 à 8,7 k€ en 2025 faute de nouveaux projets.

3.3. Résultat

Un excédent de 338 k€ dont 800 k€ avance du budget principal
RAR = 0 (solde subvention DSIL/CD60 encaissé en 2025)

EnR 2025	Résultat clôture 2024	1068 (2025)	Résultat clôture 2024 - 1068	Résultat exercice 2025	Résultat clôture 2025	Solde RAR	Résultat clôture 2025 RAR compris
Investissement	-312 583,60 €	94 496,21 €		239 165,74 €	-73 417,86 €	0,00 €	-73 417,86 €
Fonctionnement	950 244,33 €		855 748,12 €	-444 331,17 €	411 416,95 €		411 416,95 €
	637 660,73 €	94 496,21 €	855 748,12 €	-205 165,43 €	337 999,09 €	0,00 €	337 999,09 €

Besoin de financement 2025 :

73 417,86 €

Décision d'affectation en recette d'investissement (BP 2026) = couverture du déficit réel d'investissement	73 417,86 €
Report en recette de fonctionnement au compte 002 (BP 2026)	337 999,09 €

Rappel des abondements du BG au BA (restant à reverser) depuis sa création : 800 000 €

PROCÈS-VERBAL

COMITÉ SYNDICAL 10 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix février à 18h00, sous la présidence de Monsieur Eric GUERIN, les membres du Comité syndical du Syndicat d'énergie de l'Oise se sont réunis dans la salle des fêtes André Pommery, 118, avenue des Déportés - 60600 CLERMONT, et en visioconférence (conformément à l'article L.5211-11-1 du CGCT), sur convocation qui leur a été adressée le 4 février 2026 par Monsieur le Président du Syndicat d'Energie de l'Oise.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

En présentiel :

DUBREUCQ Françoise ; DUFLOS Jérémy ; FLET-REITZ Sébastien ; FLIN Jean-Baptiste ; VARON Bernard ; BONDU Gaetan ; DEMANET Georges ; DEVELLENES Michel ; DUFLOT Martial ; JAMBOIS Stéphane ; LEROY Alain ; CHAPEROT Stéphane ; DAVENNE Patrick ; DELION Dominique ; DEMAILLY LAHLOUH Pascal ; EVRARD Bruno ; MOUREY Christian ; PELLERIN Jean-Claude ; SOISSON Nicolas ; DEMAISON Françoise ; DESCAUCHEREUX Jean-Pierre ; DEVOS Jean-Pierre ; DROUIN François ; MADEC Jean ; MULLER Eric ; PITKEVICHT Erick ; WATTELLIER Jean-Michel ; BOUTEILLE Gilbert ; GUERIN Eric ; IDE Daniel ; LEFORT Didier ; NISON Luc ; DUPONT Patrice ; FOURNIER Romain ; GAUBERT Christian ; HEU Michel ; PYPE Denis ; RENAUX André ; LEVASSEUR Alain ; TAILLEBREST Loïc ; DOUET Jean-Paul ; KUBISZ Richard ; DECORDE Gérard ; GILLES Thierry ; HODENCQ Jacques ; HUCLEUX Joël ; SYS Philippe ; VAN OOTEGHEM Philippe ; VASSEUR Maxime ; FRANKHAUSER Gilles ; LE MAREC Hervé ; ANTHEAUME Jean-Jacques ; ARNOLD Alain ; BRETON Eric ; CRÉPY Patrice ; GRANGER Philippe ; GUERINET Alain ; MATURA Yannick.

En visioconférence :

AYNARD Pascale ; BLANQUET Annie ; CARDON Daniel ; CARMINATI Johnny ; CARPENTIER Pierre-Marie ; CORDIER Franck ; DECRAMP Thierry ; DE LEON Hugues ; DEMOUY Florence ; DOUET Jean-Paul ; GERARD Sébastien ; GUEDRAS Daniel ; HAINAUT Jean-Jacques ; MAUGER Hervé ; PIOCELLE Jean-Philippe ; SABATIER Alain ; SERVAIS Claude ; TABARY Christophe ; TAILLEBREST Loïc.

SLE Aire Cantilienne Senlis Sud Oise

DUBREUCQ Françoise ; DUFLOS Jérémy ; FLET-REITZ Sébastien ; FLIN Jean-Baptiste ; GUEDRAS Daniel ; VARON Bernard ; SABATIER Alain

SLE Beauvaisis

DEMANET Georges ; DUFLOT Martial ; JAMBOIS Stéphane ; TABARY Christophe ; BONDU Gaetan ; CARMINATI Johnny ; DEVELLENES Michel ; LEROY Alain

SLE Clermontois Liancourtois

CARDON Daniel ; DAVENNE Patrick ; DELION Dominique ; MOUREY Christian ; SOISSON Nicolas ; CHAPEROT Stéphane ; DEMAILLY LAHLOUH Pascal ; EVRARD Bruno ; PELLERIN Jean-Claude

SLE Communauté de Communes de la Picardie Verte

CORDIER Franck

SLE Creil Oise et Halatte

DROUIN François ; MULLER Eric ; PITKEVICHT Erick ; WATTELLIER Jean-Michel ; DEMAISON
Françoise ; DESCAUCHEREUX Jean-Pierre ; DEVOS Jean-Pierre ; MADEC Jean

SLE Est Oise

BOUTEILLE Gilbert ; DEMOUY Florence ; GUERIN Eric ; IDE Daniel ; SERVAIS Claude ; LEFORT
Didier ; NISON Luc

SLE Oise Plateau Picard

GAUBERT Christian ; HEU Michel ; RENAUX André ; DUPONT Patrice ; FOURNIER Romain ;
GERARD Sébastien ; PYPE Denis

SLE Pays de Bray Vexin

LEVASSEUR Alain ; TAILLEBREST Loïc

SLE Pays du Valois

DOUET Jean-Paul ; KUBISZ Richard

SLE Picardie Verte

CARPENTIER Pierre-Marie ; DECORDE Gérard ; GILLES Thierry ; SYS Philippe ; HODENCQ
Jacques ; HUCLEUX Joël ; VAN OOTEGHEM Philippe ; VASSEUR Maxime

SLE Sablons

AYNARD Pascale ; DE LEON Hugues ; FRANKHAUSER Gilles ; LE MAREC Hervé ; PIOCELLE Jean-
Philippe

SLE Thelloise

ANTHEAUME Jean-Jacques ; BLANQUET Annie ; BRETON Eric ; CRÉPY Patrice ; DECRAMP
Thierry ; GRANGER Philippe ; GUERINET Alain ; HAINAUT Jean-Jacques ; ARNOLD Alain ;
MAUGER Hervé

SLE Ville de Beauvais

MATURA Yannick

Avaient donné pouvoir :

LE MIGNOT Yveline à DOUET Jean-Paul.

Sont excusés :

BRICE Sylvain ; COCHINARD Christine ; MOIZAN Maurice ; NEAU Corry ; VINCENT Thibaut ; BOQUET
Michel ; DEGOUY Jean-Jacques ; GRASSI Chantal ; LECHEVIN Cédric ; BOURGUIGNON Claude ;

FOURNIVAL Marie-Thérèse ; NEMBRINI Yves ; ROUSSELLE JEAN PIERRE ; TERRIER Philippe ; RIBEIRO Marc-Philippe ; VANYSACKER Hubert ; DUPUIS Denis ; DUDA Jean-Michel ; CHERFILS Jackie ; ROGER Michel ; FAVROLE Bernard ; GODEFROY Guy ; GONIN Pascal ; ROBARDEY Denis ; CAUWEL Jean ; COMMELIN Hervé ; CORDELLE Sébastien ; DUFRESNES Dominique ; MENU Francis ; STELANDRE Isabelle ; BERVOËT Gilbert ; BLANCFENE Jean-Pierre ; DESMELIERS Laurent ; LEFEVER Joseph ; PEAUCELLE Jérôme ; RODIER Pascal ; LE MIGNOT Yveline ; MIREY Laurent ; GALPIN Christian ; KRAUZE Hervé ; LAFOREST Guy ; LE MOUËL Alain ; NIGAY Jean-Marie ; SCHULD Adeline ; CAPGRAS Guylaine ; DE VALROGER Eric ; FRANCOIS Arielle ; PERRIN Emmanuel ; FAYOLLE Pascal.

Sont absents :

ALBOUSSIERE Guy ; BIANCHINI Yves ; BLANC Arnaud ; BOIS Myriam ; DEHON Grégory ; DONNE Rodolphe ; GAUDUBOIS Patrick ; GIBAUD Laurent ; MARCHAL Jean-Michel ; MULLEBROUCK Brigitte ; NADIM François ; PETITPRE Thomas ; RICHARD Philippe ; SOLER Patrick ; DUFOUR Jean-François ; FRANCOIS Marie-France ; LE COUTEULX Alexis ; LEFEVRE Laurent ; LEMAIRE Philippe ; ROUSSELLE Alain ; BARBERY Mathieu ; BERAULT Brigitte ; DIZENGREMEL Pascal ; GATTE Christophe ; GOURBESVILLE Marie-Noelle ; KAZMIERCZAK René ; LAGACHE Jérémy ; MARIENVAL Christine ; TARASSI Laurent ; VARLET Nathalie ; DEVAUX Arlette ; SUPERBI Franck ; MORET Dominique ; BATOT Patrick ; LAVEUR Gilles ; SERRA Marie-France ; BARREAU Christophe ; LEVESQUE SOPHIE ; ALVARES Christophe ; LOURENCO Olivier ; MESSEAN Eric ; BENHERRAT Habiba ; DAUCHELLE Sandrine ; DAVIDOVICS Cécile ; DE KEUKELAERE Albert ; GERIN Bruno ; GILLERON Jean-Luc ; LEFEVRE Pascal ; MAILLET Alain ; RECTON Philippe ; RUELLE Claude ; BOURSE Léa ; SÉFÉRINO Gérald ; VAN VYNCKT Eric ; BRULE Philippe ; COFFLARD André ; DEGENNE Annie ; DELANDE Carole ; DUVIVIER Jean ; GOUGIBUS Didier ; LARCHER Olivier ; PIGNE Didier ; RIBIERE Jean-Paul ; STEINMAYER Serge ; BOURQUIN Jean-Paul ; DEGRAVE Daniel ; DUVILLIER Benoît Dominique ; MOREIRA Georges ; PROFFIT Benoît ; SMAGUINE Dominique ; DANIEL Laurent ; DECOCK Jean-Yves ; LANCEL Didier ; MASSON Guy ; BENESY Jérôme ; BIAVA Didier ; FOURNIER Lynda ; GOUSPY Christian ; GRAUX Bernard ; JEANTET Didier ; LEMOINE Jean-Jacques ; LOGEAY Philippe ; MEYER Nathalie ; NEVEU Christian ; VANDENABEELE Annie ; ANCART Grégory ; AVELINE Isabelle ; BILL Caroline ; BOURLETTE Philippe ; DESCHAMPS Frédéric ; DEVOOGHT Alain ; FAUQUEMBERGUE Francine ; FLEUR Francis ; HEDIN Jean-Bernard ; MENAT Gilles ; CHISS Lionel ; DEBIL CAUX Victor ; GASPART Christophe ; HIBERTY Patricia ; KHARROUBI Halima ; LY Mamadou ; SAHNOUN Ali ; THIEBLIN Catherine ; TIMMERMAN Farida ; VASSEUR Monnette-Simone ; BOMBARD Xavier ; BREKIESZ Marc-Antoine ; JOLY-CASTE Fabienne ; LE QUERE Eugénie ; MARINI Philippe ; OURY Benjamin ; PASCUAL Emmanuel ; SCHWARZ Sophie ; AIT MESSAOUD Mohamed ; BOUKHACHBA Karim ; BROCHOT Thierry ; EL OUSTI Mohammed ; LEMAIRE Cedric ; N'DIAYE Babacar ; ZAHRAOUI Hakim ; FERREIRA Marie-José ; LEGOUY Claude ; SPEMENT Michel ; CARON Didier ; DECATOIRE Marie-Claude ; DUPLESSI Michel ; PROMSY Nicolas.

Nombre de membres en exercice : 128

Nombre de membres présents : 75

Nombre de pouvoirs : 1

Monsieur Éric GUÉRIN, Président du SE 60, constate que le quorum (65) est atteint et ouvre la séance.

Monsieur **Gérard DECORDE** est désigné Secrétaire de séance.

1^{ère} PARTIE : Fonctionnement de l'Assemblée

1. Approbation du Procès-verbal du Comité syndical du 25 novembre 2025

Monsieur **Éric GUÉRIN**, met aux voix l'approbation du procès-verbal du 25 novembre 2025.

La délibération n'appelant à aucune remarque, elle est adoptée à l'unanimité.

2. Décisions et délibérations prises sur la base de délégations de compétences – Président et Bureau syndical

Les délégués syndicaux ont reçu, avec la convocation au présent Comité syndical, un tableau récapitulatif des décisions et délibérations prises par le Président et le Bureau syndical sur la base des délégations de compétences votés par le Comité syndical.

Le Comité syndical prend acte des décisions du Président et des délibérations du Bureau syndical.

2^{ème} PARTIE : Actualités

1- Point d'étape – Révision des statuts

Monsieur le Président expose la situation à la date du 20 janvier 2026.

Le Président rappelle que la procédure de modification statutaire a été engagée lors de la séance du 25 novembre 2025 et qu'elle se poursuit selon le calendrier légal. **Il expose qu'au 20 janvier 2026, sur 453 membres, 143 ont formellement accepté la révision** et qu'une relance est programmée puis envoyée en fin de mois afin d'accélérer les retours. Il indique que la date à partir de laquelle l'absence de réponse vaudra accord tacite est fixée au 26 février 2026. Il ajoute que l'arrêté préfectoral portant adoption des statuts est attendu au début du mois de mars 2026.

Le Président précise enfin les suites organisationnelles liées au mode de désignation. Il indique qu'un courrier sera expédié le 12 février invitant les collectivités à désigner leurs représentants au sein des SLE à l'issue des élections municipales. Il rappelle que les communes de moins de 2 000 habitants désignent un représentant, sans suppléant, tandis que les communes de plus de 2 000 habitants désignent deux représentants, sans suppléant. **Il fixe la date limite de transmission des noms des représentants au 10 avril.**

2- Point concession gaz

Monsieur le **Président Eric GUÉRIN** expose la situation en matière de concession gaz en date du 16 janvier 2026.

Actuellement **101 communes ont transféré la compétence gaz au SE 60.**

Monsieur le **Président Eric GUÉRIN** présente ensuite le rétroplanning prévu par les services du SE 60 et de GRDF. La signature officielle se fera entre février et mars 2026.

Le Président informe aussi de la réunion de la CCSPL le 4 mars 2026.

3- Point d'étape – Départementalisation zone ENEDIS

Le Président explique que **le SE 60 a fait toutes les démarches nécessaires pour parvenir à la départementalisation de la maîtrise d'ouvrage en zone ENEDIS.** Les communes d'Authueil-en-Valois et

de Quincampoix-Fleuzy doivent délibérer prochainement. **La commune de CAISNES quant à elle, doit encore être convaincue et délibèrera sur le sujet dans les plus brefs délais.**

4- Point d'étape – Locaux du SE 60

Le Président fait un point d'étape sur les locaux du SE 60. **Celui-ci présente la localisation des futurs locaux et le rétroplanning du Marché Global de Performance en précisant que l'attribution se fera lors de la CAO prévue le 9 mars 2026.**

3^{ème} PARTIE : Attributions du Comité

1- Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)

Madame Sabine BLANCHARD, Directrice générale des services, **présente le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)** et situe les priorités financières du mandat. Elle met en exergue le taux de financement significatif en matière d'éclairage public (EP) lors des années précédentes et annonce le lancement d'un suivi d'exécution budgétaire sur la durée du mandat afin de sécuriser la trajectoire et objectiver les arbitrages.

Elle rappelle que le SE 60 demeure aux côtés des communes pour accompagner leurs projets et souligne la refonte en cours de la feuille de route du Syndicat dans un **contexte financier et réglementaire incertains** (calendrier tardif de la loi de finances). Elle indique la mise en place d'une nouvelle direction Ressources et précise que le ROB est adressé aux délégués pour détailler les évolutions proposées.

Sur les principaux agrégats, **la DGS signale un résultat de fonctionnement en amélioration en 2025** (référence : **5,8 M€ en 2024**). Elle **confirme l'absence d'endettement** et **chiffre le résultat de clôture 2025, restes à réaliser compris, à 18 878 851 €** (pour mémoire : **17 289 805,27 €** l'exercice précédent).

Monsieur le Président reprend la parole et fixe l'objectif de déterminer un seuil de résultat global à maintenir pour garantir la pérennité financière du SE 60, **continuer à soutenir les collectivités** et envisager d'autres investissements (notamment locaux) et activités. **Il attire l'attention sur plusieurs points d'anticipation :**

- **Dépassement potentiel des enveloppes programmatiques travaux / fonds propres**, alors même que **certains financements diminuent** (ex. moindre mobilisation des **Fonds verts** en EP) ;
- **Feuille de route ambitieuse** sur le volet **Énergies renouvelables (EnR)**, les **écosystèmes connectés** et la **mobilité** ;
- **Réalisation d'un nouveau siège** estimée à **8 M€ HT** et **impact maintenance** associée ;
- **Diminution de l'Accise sur l'électricité** à **surveiller** pour ses effets sur les recettes.

Sur la **synthèse budgétaire 2026**, le Président **indique une hausse des recettes pérennes** liée à la **concession gaz** (environ + 400 k€), **soit 11,1 M€ en plus des recettes habituelles dont la TCFE** (environ 60 % des recettes du SE 60) — alimentant les fonds propres pour les aides aux collectivités, les travaux et les prestations. Cette dynamique doit toutefois se concilier avec une augmentation des demandes des communes et une baisse des subventions (DSIL, FACE, Fonds vert...). Le Président **évoque un ajustement des participations** des collectivités et un **réajustement du guide des aides**, ainsi que l'**équilibre des frais de personnel** via la facturation de l'ingénierie. Il rappelle que la feuille de route a été co-produite avec le cabinet AEC, étoffant le panorama des interventions réalisées pour le compte des communes.

Il **souligne** que la **Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)** est **attendue depuis 2023** et **rappelle** ses **finalités** : réduction et décarbonation des consommations, électrification des usages,

transformation du mix énergétique. Pour le SE 60, l'enjeu 2026-2033 est un point de bascule : faire du SE 60 un acteur public expert de l'énergie pour son territoire face au triple défi (évolution du système énergétique, urgence climatique, pression budgétaire).

À la suite des ateliers préparatoires avec AEC, il est annoncé une **refonte du guide des interventions** (avril 2026) et un **Programme pluriannuel des investissements** renforcé. Le SE 60 réaffirme ses rôles : maître d'ouvrage, prescripteur, guide, incitateur, coordonnateur et développeur, porteur d'une intention politique, au-delà de la seule réponse à la demande.

Orientations stratégiques – socle à valider pour le prochain mandat :

- **Axe 1 – Conforter l'autorité organisatrice** de la distribution des énergies, la **qualité** et l'**adaptation** des réseaux ;
- **Axe 2 – Lutter contre le réchauffement climatique et prôner la souveraineté énergétique ;**
- **Axe 3 – Adapter les organisations** aux évolutions majeures du mandat en cours.

Monsieur Martin CHESNEAU, Directeur du **Pôle Technique**, présente la **partie Réseaux** du ROB.

Il décline différents **axes opérationnels** visant à **faire des économies** et **concentrer** les moyens. Il propose un **budget travaux 2026** de **24,3 M€ TTC**, marquant un **retour à un rythme normal** après une année 2025 en **forte hausse (28,08 M€)**. Celui-ci précise ensuite que **la partie enfouissement connaîtra une hausse des investissements à 14 M€** tandis que pour la partie éclairage public, **75 % du parc étant passé au LED** ; le budget d'investissement connaîtra une baisse pour correspondre à la demande réduite des communes.

Martin CHESNEAU annonce ensuite les **continuités et améliorations à poursuivre en 2026** : **garantir un service public de distribution d'électricité de qualité** et de **proximité**, gérer et développer les réseaux associés (EP, télécom), renforcer et éliminer les fils nus en rural (contrat de concession avec ENEDIS), poursuivre les enfouissements et optimiser le coût des réseaux téléphoniques dans la perspective du décommissionnement cuivre 2026-2027.

Les objectifs de 2026 seront les suivants : parc EP 100 % LED d'ici 2029 ; équilibre financier durable du pôle en **limitant la mobilisation des fonds propres du SE 60** à 6 M€ pour la programmation réseaux 2027 / **nouveau barème 2027** ; mise en œuvre du MBC 2026-2029, amélioration de la satisfaction des collectivités (tenue des délais, traitement des non-conformités) et meilleure planification via la programmation voirie avec ENEDIS (services renforcés).

Enfin, Martin CHESNEAU présente les nouveautés attendues pour l'année prochaine : déployer la supervision et la télégestion à l'échelle du territoire pour optimiser performances, exploitation et maintenance de l'EP, en lien avec les services connectés d'économies d'énergie ; conduire une phase d'expérimentation du pilotage/gradation à l'armoire (ex. Abbecourt).

Le Président Eric GUÉRIN reprend la parole et présente la DEEC (Direction des Écosystèmes Énergétiques Connectés), dirigée par Thomas BERTANIER. Celui-ci précise les objectifs de cette Direction : élaborer une infrastructure de pilotage de l'EP via des outils de télégestion, mutualiser des compétences avec d'autres syndicats et donner de la visibilité au SE 60.

Selon le Président, la mise en œuvre d'un Écosystème Énergétique Connecté doit répondre aux défis d'aujourd'hui (sobriété) et de demain (pilotage, flexibilité) : consommer juste, renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments (continuité GTB – suites B-ECO via une solution plus pérenne : env. 20 k€ ; reprise d'au moins 25 bâtiments en 2026 : env. 80 k€ ; 5 nouveaux bâtiments – crédits direction Énergie). Une nouvelle formule d'exploitation (à valider en mars) adossée à l'offre MDE-ENR, duplicable à d'autres syndicats, avec suivi d'exploitation partagé avec les collectivités est en développement.

Le Président précise ensuite les objectifs 2026-2027 pour la DEEC : concevoir une infrastructure de pilotage énergétique innovante, open source, souveraine et partagée, avec redondance de compétences entre structures publiques / continuité de service ; lancer des expérimentations (smart charging, télégestion EP...) et tester une application smartphone destinée aux élus pour piloter EP et bâtiments en quelques clics.

Le Président rappelle que, à la suite des ateliers menés avec AEC, **la politique énergie du Syndicat s'articule autour de trois principes d'action : maîtriser les consommations, développer des productions locales en circuits courts et adapter les réseaux** d'électricité, de gaz et de chaleur aux enjeux de la transition. Il souligne que le rôle historique d'AODE du SE 60 est appelé à évoluer vers un positionnement plus prescriptif et orienté vers les enjeux énergétiques. Il indique qu'en 2026 les offres seront déployées à titre expérimental pour gérer la montée en charge : sur les communes d'Abbecourt, Montagny, Saint-Germer-de-Fly et Sempigny, ainsi que sur les EPCI Picardie Verte, Pays de Bray et CAB.

Le Président **présente** le **bilan 2025** et les **perspectives 2026** du **Pôle Énergie**. Il annonce le renforcement des actions de concession (électricité et gaz) afin d'accompagner les nouvelles orientations, décrit le déploiement d'un outil de suivi des consommations comme socle de la nouvelle offre de service et précise la structuration du **Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRt)** ainsi que de la **PMO** (Personne morale organisatrice). Il indique que le SE 60 attend les **retours de l'ADEME** en **mars** concernant l'instruction du CCRt. Il dimensionne enfin l'animation du dispositif en évaluant les dépenses prévisionnelles à 935 000 € sur quatre ans, pour un financement ADEME de 450 000 €. **À l'appui de ces orientations, il présente un tableau récapitulatif des offres d'accompagnement et commente leurs évolutions fonctionnelles et financières.**

Le Président **introduit** ensuite **Monsieur Aurélien DUBOCQUET, conseiller "Générateur"**, et **rappelle son rôle**: appuyer les collectivités dans tout projet éolien ou photovoltaïque et clarifier leur positionnement ; sensibiliser aux étapes d'un projet d'énergie renouvelable, au rôle des collectivités et aux leviers leur permettant de devenir facilitatrices au sein de l'écosystème territorial ; faire le lien avec les stratégies territoriales de développement afin d'inscrire les projets dans une trajectoire cohérente et assurer leur mise en œuvre.

Le Président **présente** enfin le **projet de castre solaire** et **déroule un rétroplanning** associé. Il insiste sur la vocation de cet outil de développement de l'énergie solaire photovoltaïque et thermique à sensibiliser les habitants, les élus, les entreprises et acteurs locaux ; à développer le nombre d'entrepreneurs du solaire sur le territoire ; et à accélérer la solarisation du patrimoine public. Il explique que les jalons du calendrier cadenceront l'information, la qualification des sites, la mobilisation des opérateurs et le montage des projets, avec un suivi régulier présenté au Comité.

Le Président passe à la partie IRVE du Débat d'Orientation Budgétaire et présente le bilan 2025 ainsi que les perspectives 2026.

Il rappelle que la **baisse des investissements** engagée en 2025 est **cohérente** avec la **densification de l'offre privée** sur le territoire et précise que l'intervention du SE 60 demeure ciblée lorsque l'offre privée se révèle **insuffisante** ou **inadéquate** au regard des besoins locaux. Il indique que la modernisation du réseau historique se poursuit, notamment par des opérations de rétrofit afin d'adapter la puissance et de mieux répondre aux usages.

Le Président souligne que l'année 2026 visera une **maîtrise des coûts d'exploitation** pour **limiter le déficit** du service, tout en projetant un parc d'environ **180 bornes publiques** à fin 2026. Il rappelle qu'au **31 décembre 2025**, le réseau compte **177 IRVE PPE** ouvertes au public, auxquelles s'ajoutent 7 points sur le site de Tillé exploités par le SE 60. Il observe un **taux de disponibilité en repli de 5 points** (à **91,5 %**) et **63 680 sessions** enregistrées sur l'exercice (– **19 %**), et indique que ces constats appellent un plan d'amélioration mêlant actions techniques et communication renforcée auprès des usagers pour accroître la fréquentation et stabiliser la disponibilité.

Le Président expose la programmation 2026. Il vise l'amélioration du réseau PPE dans l'Oise avec une progression d'environ dix bornes à l'horizon fin 2026 et cible un ordre de grandeur de 168 bornes AC (accélérées) et 16 bornes DC (rapides), pour environ 65 000 sessions annuelles. Il précise que l'AAP 2026 prévoit un maillage composé de 78 bornes en zones rurales et 106 en zones urbaines, et qu'un rétrofit de 4 bornes AC en DC sera conduit par le SE 60 pour adapter l'offre aux profils de charge. Il ajoute que l'augmentation du taux de disponibilité et de la fréquentation fera l'objet d'une communication plus visible (signalétique, information en temps réel, pédagogie sur les usages).

Le Président rappelle que le **marché public de la centrale d'achat** arrive à échéance le **31 décembre 2027** et ouvre un **débat sur l'avenir du réseau PPE : poursuite en l'état, scission au sein d'un réseau d'entente Hauts-de-France, ou reprise d'autonomie avec un retour de Mouv'Oise**. Il précise que les options seront expertisées en 2026-2027 afin de sécuriser les coûts d'exploitation, la qualité de service et la gouvernance.

Le Président détaille les **leviers économiques**. Il indique la **mise à l'essai d'un "Service Exploitation"** dédié, doté d'un **budget estimé à 20 k€** pour le SE 60, avec un **objectif d'économie de l'ordre de 40 k€ par an** sur la **maintenance**. Il précise que le SE 60 envisage de s'inscrire au dispositif ADVENIR en 2026 pour soutenir l'installation de points de charge sur domaine public et privé, et d'accroître la RSE du Syndicat en faisant du futur siège un site vitrine de mobilité propre, duplicable auprès des collectivités.

Le Président expose les **évolutions stratégiques 2026**. Il indique que le service alimentera le centre de ressources et les retours d'expérience à l'échelle de l'Entente et de la FNCCR (exploitation des données opérateurs), afin de contribuer au rayonnement et au partage d'expertise des syndicats d'énergie. **Il précise que le service Exploitation sera articulé avec l'éclairage public et les exploitations EnR, que les intercommunalités seront conseillées et outillées avec les chargés de planification pour une mobilité durable en mix énergétique (y compris GNV), et que des offres combinées EP / photovoltaïque seront déployées pour considérer la borne comme un actif énergétique intégré.**

Le Président insiste sur l'**accompagnement des collectivités** dans le **verdissement des flottes**. Il propose d'aider au déploiement de bornes dédiées couplées à des installations EnR innovantes et à des systèmes de flexibilité, notamment dans la perspective du verdissement des flottes, y compris celle du SE 60, en appui étroit avec le pôle Énergie.

Le Président soumet enfin à **validation** deux **nouvelles offres 2026**. Il présente l'offre **"Smart Charging"**, destinée à optimiser la gestion dynamique de la charge au regard des **contraintes réseau**, des **pics** et des **coûts** de l'énergie, et annonce l'offre **"CITYCHARGE sur mât (NEDAL)"**, **dont l'inauguration est prévue le 6 mars 2026**, comme une solution intégrée à l'espace public permettant d'accélérer un déploiement sobre en génie civil et compatibles avec les objectifs d'aménagement des centralités.

Le Président passe ensuite à la partie « Frais de personnel, élus et moyens généraux » en rappelant l'évolution des frais liés aux élus et indique qu'ils passeront de 66 k€ en 2025 à 97 k€ en 2026, en intégrant les indemnités, la formation et les charges de retraite. Il souligne que cette trajectoire accompagne la montée en charge des instances et la structuration de l'action syndicale.

Le Président fixe par ailleurs un **objectif d'effectifs de 46 agents à fin 2026**, en cohérence avec les nouvelles offres de service et le plan d'intégration-formation en cours. Il précise que la **transition RH** engagée en 2025 — marquée par une **diversification des compétences** — se poursuit afin de préparer l'exercice 2026. À cet effet, **il propose de porter le nombre de Vice-présidents de quatre à six**, pour mieux répartir les délégations et fluidifier la gouvernance. Il **annonce la poursuite du travail de structuration des pôles et le réajustement des organisations internes**, afin de stabiliser les équipes après l'arrivée massive de nouveaux agents en 2025. Il ajoute que des financements identifiés doivent permettre de contenir l'évolution des charges de personnel.

Le Président détaille les créations de postes envisagées. Au titre des ressources, il prévoit le recrutement d'un **chargé de mission à la DSI** et d'un(e) **assistant(e) de direction à dominante juridique**.

Sur le volet opérationnel, **il confirme le recrutement — mutualisé — d'un générateur (Monsieur Aurélien DUBOCQUET), ainsi que le lancement de deux postes de chargé d'opération "énergie" et d'un poste de chargé d'opération "réseaux".** Il précise qu'en cas de financement du CCRt par l'ADEME, **deux postes conditionnels seront activés : un chargé "finances" et un chargé "chaleur",** dédiés à l'animation et au suivi du dispositif.

Enfin, le Président présente le plan prévisionnel relatif au nouveau siège du SE 60 dans la ZAC Novaparc, qu'il qualifie d'atout pour la marque employeur. Il indique que des demandes de subventions sont en cours auprès du Département (CD 60), de la Région et de l'État, projette un démarrage des travaux en 2027 et vise un emménagement en septembre 2028.

Le Président met aux voix la délibération prenant acte du Débat d'Orientation Budgétaire. Celle-ci n'appelant aucune remarque, elle est adoptée à l'unanimité.

2- Avance sur subvention d'équilibre vers le budget annexe mobilité – Délibération cadre

Le Président explique que le budget annexe « Mobilité » présente un besoin de financement récurrent ne pouvant être couvert exclusivement par les ressources propres du service.

Il propose ainsi d'autoriser, de manière pluriannuelle, la participation du budget général du SE 60 au financement du budget annexe « Mobilité » dans le respect des dispositions du CGCT.

Le Président met aux voix la délibération. Celle-ci n'appelant aucune remarque, elle est adoptée à l'unanimité.

3- Elargissement de l'Entente – Adhésion de la FDE 62

Monsieur le Président rappelle l'historique de l'Entente Territoire d'Energie dont le SE 60 est membre avant de préciser que **la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais (FDE 62) souhaiterait intégrer l'Entente.**

Celui-ci propose au Comité syndical d'accepter cette intégration.

Le Président met aux voix la délibération. Celle-ci n'appelant aucune remarque, elle est adoptée à l'unanimité.

4- Motion contre le projet de reconnaissance au département du rôle de chef de file des réseaux de distribution d'électricité et de gaz

Le Président Éric GUÉRIN annonce que le **Premier ministre a déclaré** lors de son intervention en clôture des assises des départements à Albi le 13 novembre 2025, et réitérée ensuite dans un courrier adressé le 24 novembre à tous les Présidents de Conseils départementaux, **son intention de reconnaître le département comme le « chef de file des réseaux de proximité », en renforçant notamment à ce titre son rôle en matière de distribution d'électricité et de gaz, « dans le respect des autres réalisations des autres strates de collectivités, bloc communal et régions ».**

Monsieur le Président dénonce ce projet et exprime son incompréhension quant aux motivations du Gouvernement Lecornu. Celui-ci explique que les syndicats d'énergie assurent leurs missions avec efficacité et qu'il serait contreproductif de fusionner ces derniers avec les départements.

Un délégué de la commune de Bury demande la parole et pose la question suivante : Quelle est la position du département de l'Oise ?

Monsieur le Président lui répond en indiquant que le SE 60 a demandé audience à la Présidente du Département. Le rendez-vous devrait se concrétiser dans les prochains jours.

Le Président propose au Comité syndical d'émettre une motion à destination des instances politiques nationales afin de dénoncer ce projet. Le Président met aux voix la motion. Celle-ci n'appelant aucune remarque, elle est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président Eric GUÉRIN met fin à la réunion à 19h35.